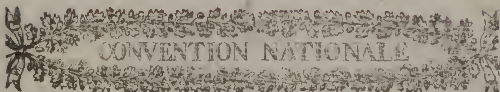
thermidor an III



VUES
SUR LA BELGIQUE
ET LA HOLLANDE,

PAR PORTIEZ (DE L'OISE),

Repréſentant du peuple ;

Précédées du compte qu'il rend de ſa miſſion depuis le 26 brumaire juſqu'au 26 germinal, an 3 de la République françaiſe.

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ DES OPÉRATIONS.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Une miſſion importante m'a été confiée par la Convention nationale : je lui en dois compte ; je viens le lui rendre. Il contiendra peut-être quelques vérités

utiles. Chacun doit à son pays le tribut de ses observations.

Mon collègue Joubert & moi nous partîmes ensemble de Paris le 29 vendémiaire. Le même décret nous avoit nommés le 26. Nous nous rendîmes directement à Bruxelles : Bruxelles étoit le point central des administrations militaires & civiles.

La saison propice aux combats s'avançoit. Cependant, malgré les froids, les brumes, les pluies, les armées républicaines n'en poursuivoient pas avec moins d'ardeur le cours de leurs victoires.

Rivale en gloire de l'armée du Nord, l'armée de Sambre-&-Meuse voyoit fuir devant elle les hordes esclaves depuis la bataille de la Roër. Elle disputoit à l'armée de la Moselle la conquête de Coblentz, & alloit placer le siége devant Maestricht. Maestricht avoit été le terme de nos triomphes lors de la trahison de Dumouriez ; la prise de cette place ne devoit pas moins influer sur l'opinion publique, que sur la suite des opérations militaires.

L'armée du Nord venoit d'ajouter à ses victoires Sas-de-Gand, Philippine, Axel, l'Ecluse. Campée dans un pays marécageux, entre les digues de la Hollande & les déserts de la Campine, elle se disposoit à faire le siége de Grave, de Bréda, de Gertruidemberg, Berg-op-Zoom, Williemstadt. Nous étions maîtres de l'importante place de Bois-le-Duc. Les représentans & les généraux ne perdoient pas de vue la Hollande, ou plutôt elle étoit l'objet principal qu'ils fixoient. Dans un autre temps, on avoit présenté cette conquête comme facile ; les patriotes hollandais devoient seconder efficacement les efforts des républicains : l'état de choses étoit changé aux yeux de ces mêmes personnes ; les difficultés s'étoient accrues ; on montroit l'art réuni à la nature pour s'opposer à la conquête, les digues, la triple ceinture de la

Meufe, du Wahal & du Leck, les armées ennemies, les places fortes. L'armée françaife, excédée de fatigues & périffant de froid & de maladie, devoit, difoit-on, compromettre fa gloire, fi elle ne réuffiffoit pas dans cette entreprife; & puis la difficulté de fe procurer des vivres pour une armée adoffee d'un défert. D'ailleurs le ftathouder n'étoit pas éloigné de traiter; déja même des négociations étoient entamées; des pourparlers avoient eu lieu..... Ceux qui foutenoient ce fyftême oublioient que cette entreprife, fi téméraire pour d'autres, devoit être exécutée par des Français combattant pour la République & accoutumés à vaincre. Notre collègue Bellegarde fe rendit du quartier-général de Raveftein à Bruxelles, pour faire part à fes collègues de l'état des chofes; il démontra la poffibilité & la néceffité de la conquête. Nous écrivîmes en conféquence au comité de falut public, qui, par fa lettre du 7 brumaire, approuva le projet, les moyens d'exécution & la proclamation aux Bataves (voyez n°. 1, page 1re de la 3e partie).

Tel étoit l'état de chofes fous le rapport militaire; mais il importoit encore d'adminiftrer la vafte étendue des pays conquis par les armées.

L'arrêté des repréfentans du peuple, du 27 thermidor, contenoit des bafes fondamentales fur le régime d'adminiftration des pays conquis: il avoit pour objet de garantir aux Belges la sûreté des perfonnes & des propriétés, la liberté des cultes & le maintien des ufages; d'ordonner le défarmement des habitans; la confifcation, au profit de la République, des biens meubles & immeubles des abfens qui auroient porté les armes contre elle; la réception des affignats, la circulation des meffageries & poftes, l'exécution du *maximum*; le droit des impofitions, des contributions en numéraire, qui ne pouvoient être réparties que fur le clergé, les nobles, les privilégiés, les grands propriétaires & les riches; le

droit de réquiſition, l'organiſation des agences, les ſecours accordés aux indigens, &c , &c.

Mais cet arrêté fondamental en ſuppoſoit beaucoup d'autres, néceſſaires pour ſon exécution.

Nous déterminâmes, par un arrêté du 26 brumaire, le nombre des adminiſtrations d'arrondiſſemens, leurs attributions, ainſi que celles de l'adminiſtration centrale, qui fut fixée à Bruxelles. La nomination des membres qui devoient compoſer ces adminiſtrations n'étoit pas une des tâches les moins difficiles à remplir; on préſume bien que l'intrigue a dû chercher à circonvenir les repréſentans du peuple, & a pu réuſſir à ſurprendre leur religion au milieu des objets, plus importans les uns que les autres, qui ſe diſputoient à chaque inſtant leur attention.

Des émigrés français, des ci-devant corporations eccléſiaſtiques françaiſes, avoient des propriétés dans la Belgique; elles devoient, à l'entrée des Français dans ces contrées, augmenter le domaine national, ainſi que les biens du gouvernement autrichien, qui nous a forcés à la guerre. Beaucoup de perſonnes avoient fui à l'approche des Français; leurs biens furent ſéqueſtré ; car la queſtion étoit de ſavoir ſi elles portoient les armes contre la République. Or, au terme de l'article VII de l'arrêté du 7 thermidor, les biens étoient acquis à la République : il devenoit néceſſaire d'organiſer une adminiſtration chargée de cette partie; le comité des finances m'avoit chargé, ainſi que mon collègue Joubert, de m'en occuper plus particulièrement. Nous réglâmes donc l'organiſation des domaines nationaux, ainſi que les pouvoirs, les fonctions, les obligations & la comptabilité de divers agens & employés de cette direction. Nous traitâmes, dans un autre arrêté, de la déſignation & conſervation des domaines nationaux & des biens ſéqueſtrés; du recouvrement des domaines; de la formation des liſtes des individus; des tableaux

des propriétés; de la mise en possession, régie & administration des biens séquestrés; des déclarations à fournir par les régisseurs, fermiers, détenteurs, comptables, & tous autres dépositaires des propriétés mobiliaires: de la maintenue des baux à ferme, à loyer; des droits & actions des créanciers.

Je dois rendre justice ici au zèle du citoyen Barairon & de ses collègues, que le comité de salut public avoit envoyés pour nous aider de leur expérience: ils nous ont parfaitement secondés, sur-tout dans le choix des citoyens appelés à remplir les places de cette nouvelle organisation; & il est vrai de dire que si chaque commission, chaque agence, avoit apporté le même soin dans le choix des citoyens envoyés dans les pays conquis, il y auroit moins de torts à réparer, & le nom français seroit également aimé dans toutes ces contrées.

Des plaintes s'élevoient de toutes parts contre l'agence de la commission de commerce: un arrêté ordonna que tous ses préposés cesseroient toutes fonctions; que les scellés seroient apposés sur leurs effets, registres & papiers, ainsi que sur les magasins & dépôts quelconques; qu'une commission spéciale seroit nommée par les représentans du peuple, pour vérifier toutes les opérations de cette agence, ainsi que pour éclairer leur comptabilité

Le travail que je soumets en ce moment, concernant les opérations auxquelles j'ai contribué dans la Belgique, deviendroit extrêmement long & pénible à parcourir, si j'énumérois tous les arrêtés que les circonstances nécessitoient de prendre: je n'indiquerai ici que les principaux, tels que ceux sur les douanes, le recensement des grains, les bois & forêts, la contribution en nature, les objets de commerce permis ou prohibés, sur les assignats, le *maximum* des grains. Un arrêté relatif aux femmes inutiles aux armées, a occasionné des dénon-

ciations contre plusieurs représentans. La torture & la perpétuité des peines furent abolies ; le magistrat fut autorisé à donner acte de mariage aux parties qui se présenteroient à cet effet devant lui. C'est ainsi que, mêlant les arrêtés sur la législation aux arrêtés sur l'administration & la police, les représentans travailloient à acclimater les lois françaises, comme aussi à donner de l'impulsion à l'esprit public par des discours, par des proclamations républicaines à l'occasion d'événemens glorieux, tels que la prise de Maestricht, Nimègue & autres. (Voir n°. 5, pag. 10, part. 3e.; n°. 6, p. 14, part. *idem.*)

Tous ces arrêtés ont été rendus publics par la voie de l'impression, l'insertion dans les papiers publics, & envoyés aux comités de gouvernement.

Depuis le retour de Lacombe-Saint-Michel à Paris, Bellegarde étoit seul à l'armée du Nord; il y suivoit la partie militaire; il mandoit que la présence d'un second représentant du peuple devenoit nécessaire. Les affaires de toute espèce affluoient : mes collègues jugèrent convenable que je me rendisse près l'armée du Nord, pour y travailler de concert avec Bellegarde.

Avant de me rendre au quartier-général de Ravestein, je devois aller communiquer à mes collègues, à Aix-la-Chapelle, le résultat de nos opérations à Bruxelles : il importoit de mettre de l'uniformité dans le régime adopté pour ce pays conquis, & dans le systême de la législation.

Je passai par Liége, où mon collègue Joubert se rendit en même temps. Liége fait partie de l'administration centrale de Bruxelles ; il s'agissoit d'y établir l'administration d'arrondissement, & d'en nommer les membres : ce ne fut pas chose facile ; car lorsqu'on venoi à prendre les avis sur les citoyens proposés, ils s'accusoient les uns d'être Jacobins, les autres d'être Brissotins d'autres d'avoir été attachés à la faction anglo-prussienne

cependant, malgré les difficultés, le choix fut fait, & l'administration installée.

Liége s'étoit distinguée par son attachement à la révolution, par son empressement à accueillir les Français, &, dans tous les temps, par son amour pour la liberté. Quelle a dû être notre surprise de voir la monnoie républicaine, l'assignat, plus discréditée là que dans aucune autre partie des pays conquis! Nous cherchâmes les causes de cet étonnant discrédit.

Garantissez-nous que nous serons libres; réunissez-nous à la France, nous dit-on, *& vos assignats reprendront leur valeur.* Ainsi on sembloit imposer la loi à la France, & au lieu de travailler à la réunion qu'on sollicitoit en se soumettant aux lois, on prétendoit lui dicter des conditions. Cette disposition des esprits nous donna lieu de faire une proclamation dans laquelle nous développâmes ces vues : nous y montrons combien ils sont injustes ou perfides, ceux qui avilissent l'assignat hypothéqué sur des milliards de biens-fonds, des victoires & la loyauté française. Jusque là l'assignat avoit conservé en pays conquis une valeur raisonnable, du moins ne s'en plaignoit-on pas; il étoit fâcheux de voir la ville de Liége donner un exemple d'autant plus dangereux, que Liége jouissoit d'une réputation de patriotisme plus étendue. Cependant des vérificateurs d'assignats étoient établis partout pour mettre l'habitant à l'abri de toute surprise; & je dois dire ici que la somme des assignats reconnus faux, trouvés en pays conquis, n'est pas à beaucoup près aussi considérable qu'on a pu le croire communément. Une des causes du discrédit subit des assignats a été l'arrivée de plusieurs Français qui, lors de l'arrêté qui ouvroit le commerce avec le pays conquis, sont venus, l'or à la main, acheter les marchandises du pays.

J'aurai occasion de parler plus bas d'une cause non moins influente, qui a conservé l'assignat au-dessous de

sa valeur nominale dans les pays conquis, &c, par la réaction nécessaire, dans la République. Et pourquoi faut-il que ce soit en Hollande qu'elle doive se trouver?

Les diverses contrées qui composent le pays conquis entre Meuse & Rhin avoient été successivement arrachées à la coalition; les autorités avoient dû aussi y être successivement organisées; un point central manquoit, avec lequel toutes ces autorités pussent correspondre, & de qui elles reçussent le mouvement. Tel étoit le but, l'objet de l'établissement de l'administration centrale d'Aix-la-Chapelle : elle fut établie d'après les mêmes bases que celle de Bruxelles; les représentans ont observé de placer des Français intelligens dans ces administrations; les agens nationaux sont presque tous Français.

Nos collègues Joubert, Haussman & Frécine, avoient fixé, par un précédent arrêté, la somme à laquelle le pays entre Meuse & Rhin seroit imposé extraordinairement. Cet arrêté ne devoit recevoir son exécution qu'après la formation de l'administration centrale. L'administration centrale venoit d'être installée (voir le n°. 7, p. 22, part. 3e.), l'arrêté fut donc rendu public.

Les contributions extraordinaires imposées par les représentans du peuple ou par les généraux, les impositions ordinaires sous le nom de taille ou impositions directes & autres, exigeoient qu'un agent en surveillât la rentrée. Cet agent eut sous ses ordres quatre préposés ambulans & un certain nombre d'employés pour presser le versement dans les caisses des payeurs de l'armée. Il étoit chargé de plus de veiller à ce que toutes les sommes valeurs métalliques, bijouteries & autres objets précieux, provenans de dons ou consignations volontaires, saisies ou autres recettes extraordinaires faites au nom de la République, fussent exactement versées dans les caisses; à ce que les recettes faites par la direction des domaines nationaux établie par arrêté des représentans du peuple

des 29 brumaire & premier frimaire dernier, fussent pareillement versées dans les caisses; à ce que toutes les saisies, dépôts & versemens extraordinaires fussent toujours constatés par procès-verbaux.

Les subsistances méritoient toute notre attention. L'armée des coalisés étoit restée long-temps dans ces contrées dans le temps de la récolte, & s'étoit nourrie aux dépens du pays. Pendant son séjour à la Chartreuse, l'ennemi avoit retiré beaucoup de subsistances au-delà du Rhin, & préparé la disette que les armées & les habitans étoient sur le point d'éprouver. Plusieurs parties de ces contrées ne produisent point de grain ou peu; toutes ne sont pas aussi abondantes que le pays de Juliers. Il n'y avoit pas jusqu'à la rivalité qui régnoit entre les administrations militaires des deux armées qui ne nuisît aux approvisionnemens de ces mêmes armées; nous ordonnâmes à Aix-la-Chapelle un recensement des grains & fourrages dans toutes les municipalités de l'administration centrale. Cette opération avoit aussi été ordonnée dans le ressort de l'administration centrale de Bruxelles.

Ce seroit sans doute le lieu de chercher la cause de la perte énorme des chevaux que nous avons éprouvée; d'examiner pourquoi on n'a pas profité de la saison favorable pour faire filer, avant la gelée, sur Liége & Maestricht, &c. les foins amenés des départemens de l'Aisne, de la Meurthe, de l'Oise, &c. sur les bords de la Meuse, où ils se sont gâtés en partie jusqu'au printemps. Moins chargé, je l'avoue, de la partie administrative militaire que de la partie civile, je n'ai pu entrer dans ce dédale, & en suivre le fil.

Nous portâmes notre vigilance sur les hôpitaux; il s'en formoit à Liége, à Maestricht, à Aix-la-Chapelle; lorsque je les ai vus, ils étoient encore loin d'être aussi

bien approvisionnés & aussi bien tenus que ceux de Bruxelles.

Tels sont en résultat les objets principaux qui ont occupé mon collègue Joubert & moi pendant mon séjour à Aix-la-Chapelle, d'où je partis à la fin de frimaire pour aller rejoindre mon collègue Bellegarde, qui ne cessoit de mander qu'il ne pouvoit subvenir à toutes les affaires, & que la présence d'un second représentant devenoit de jour en jour plus nécessaire à Bois-le-Duc.

L'armée du Nord venoit, au très-grand étonnement de l'ennemi, & malgré des digues de trois lieues, la Meuse & des remparts, venoit, dis-je, de se rendre maître de l'isle de Bommel, dont on n'a pas assez calculé l'influence sur la conquête du reste de la Hollande.

Grave en cendres étoit tombé sous les efforts des Français, & le même jour l'ennemi battu sur un autre point abandonnoit ses canons. C'étoit à cette journée mémorable que le général Pichegru faisoit allusion le 12 germinal dernier, lorsque s'adressant, à Paris, aux mutins attroupés sous le prétexte de demander du pain, il disoit, avec vérité : Le soldat, les pieds dans l'eau, est quelquefois quatre jours sans manger, & le cinquième jour il bat l'ennemi.

Le ciel, propice aux Français, jetoit des ponts de glace pour favoriser la cause de la justice, & offroit les moyens d'un nouveau plan d'invasion en Hollande; car le plan de campagne arrêté en brumaire n'avoit pu recevoir son exécution. On saura quelque jour pourquoi, dans le même temps, les pétitionnaires d'Amsterdam qui s'opposoient à l'approche de l'armée anglaise de leur ville, furent mis en état d'arrestation; pourquoi les patriotes de la province de la Frise & l'Over-Issel, par lesquelles l'invasion devoit s'opérer, furent désarmés; pourquoi le général Daendels, qui devoit commander l'expédition, fut en état d'arresta-

tion; pourquoi les pontons néceſſaires au paſſage de la Meuſe ne ſe trouvèrent pas de hauteur convenable; pourquoi.... Mais j'ai dit plus haut que des pourparlers avoient eu lieu avec le parti ſtathoudérien.

Averti des dangers qui menaçoient la Hollande, le ſtathouder ſe déterminoit à envoyer des plénipotentiaires; meſſieurs Replaer & Brantzen ſe rendoient auprès du comité de ſalut public pour y traiter de la paix. Ils nous avoient demande que leur courrier allât directement à Gorcum; nous n'acquieſçâmes point à leur demande. Nous nous chargeâmes de faire parvenir leurs dépêches avec célérité & exactitude par un parlementaire français. Ils avoient fortement inſiſté auprès de nous pour une ſuſpenſion d'hoſtilités, qu'ils n'obtinrent pas non plus.

Notre collègue Bellegarde ſe rendit, de ſon côté, à Paris, pour informer le comité de notre véritable poſition militaire, l'engager à ſe montrer d'autant plus difficile, que l'eſpoir d'un plein ſuccès étoit mieux fondé. Je reſtai ſeul au quartier-général de l'armée du Nord.

Sans doute les opérations militaires devoient être l'objet principal de nos travaux; car à quoi eût ſervi de bâtir ſi on n'eût été aſſuré du terrein? Cependant il ne falloit pas négliger les opérations civiles. Une adminiſtration bien organiſée pouvoit ſeconder bien efficacement les premières; je m'en occupai ſérieuſement. D'abord je ſupprimai le comité révolutionnaire : aidé des patriotes, je procédai à la formation de l'adminiſtration centrale, de celle de l'arrondiſſement & de la municipalité; le choix me parut obtenir le ſuffrage du peuple. L'intention du comité de ſalut public, & c'étoit une ſaine politique, étoit de ſuivre pour le Brabant hollandais une marche différente de celles pratiquées dans les autres pays conquis; en conſéquence, des contributions extraordinaires ne furent point impoſées. On ſe réſervoit de traiter avec le gouvernement hollandais lui-même pour la quotité, la

nature & le mode des indemnités. Les administrations d'arrondissement de Grave & de Nimègue faisoient, avec celle de Bois-le-Duc, les trois administrations subordonnées à l'administration centrale. Je travaillois à les organiser, lorsque le champ des victoires s'agrandit.

La prise de l'isle de Bommel avoit bien changé la face des choses; l'ennemi avoit fait, depuis, une tentative inutile pour la reprendre : des ordres avoient été donnés pour que de nouveaux renforts approchassent.

Pendant mon séjour à Bommel, je destituai la régence stathoudérienne, & je la remplaçai par une administration composée de patriotes du pays. Sur les entrefaites arriva un parlementaire; c'étoit un jeune officier suisse. Le but apparent de la mission étoit de réclamer des papiers importans pour un particulier, contenus dans un porte-feuille perdu lors de l'évacuation de l'isle par les troupes hollandaises. Le motif véritable étoit de connoître qui commandoit la place. Cet officier y trouva un représentant du peuple, le général en chef Pichegru, plusieurs généraux de division, & tout l'état-major.

La présence du général en chef & de l'état-major aux avant-postes, la nouvelle de l'approche de nouveaux renforts, la supposition que l'ennemi a dû faire qu'un grand coup se méditoit, l'ont déterminé (ce furent du moins nos conjectures) à évacuer sur le Wahal. Quoi qu'il en soit, on n'osoit engager trop les colonnes au-delà de ce fleuve, qui baigne les murs de cette ville du côté de la Hollande; un dégel subit pouvoit les exposer à de très-grands dangers. L'évacuation étoit loin d'être aussi complète qu'on l'avoit cru d'abord. Le 16, l'ennemi occupoit encore Tiel & quelques villages sur la Durte, & faisoit forte résistance aux troupes envoyées en reconnoissance. Le 17, il avoit évacué quelques-uns des villages qu'il avoit défendus la veille. Rien ne prouvoit qu'il voulût abandonner l'isle de Betuwe, quoiqu'il n'occupât presque plus

rien ſur le Tiel-Wahal. Les lettres ſuivantes, extraites de la correſpondance journalière des repréſentans du peuple près l'armée du Nord, feront connoître avec quelle inquiète ſollicitude ils pourſuivoient & preſſoient l'expédition de la Hollande.

A Bruxelles, le 14 nivôſe, l'an troiſième de la République françaiſe une & indiviſible.

Les repréſentans du peuple près les armées du Nord & de Sambre-&-Meuſe, à leur collègue Portiez (de l'Oiſe), à Bois-le-Duc.

Nous écrivons par le même courier, cher collègue, au général Pichegru; il te communiquera ſans doute notre lettre. Nous la lui adreſſons directement, dans la crainte que tu ne ſois pas dans ce moment avec lui. Nous attendons de bonnes nouvelles de vous deux, & d'heureux ſuccès des meſures que nous lui propoſons.

Salut & fraternité.

Signé, Hauſſmann, Briez, Bellegarde.

A Bruxelles, le 18 nivôſe, l'an troiſième de la République françaiſe une & indiviſible.

Les repréſentans du peuple près les armées du Nord & de Sambre-&-Meuſe, à leur collègue Portiez (de l'Oiſe), à Bois-le-Duc.

Nous avons reçu hier ſoir, cher collègue, ta lettre du 16 & celle y incluſe du général Pichegru. Nous nous repoſons ſur vos ſoins réunis pour tirer de la gelée tout

le parti qu'il eſt poſſible pour pénétrer en Hollande. Nos collègues Joubert, Gillet & J. B. Lacoſte ſont partis auſſitôt la réception de ta lettre pour t'aller rejoindre, & concerter toutes les meſures avec toi & le général Pichegru. Nous attendons de bonnes nouvelles, ſur-tout ſi le dégel ne vient pas nous contrarier; nous t'invitons à nous faire part du réſultat par un courier.

Salut, fraternité, amitié.

Signé, Hauſſmann, Roger Ducos, Briez, Roberjot.

Mes collègues, ainſi qu'il eſt annoncé dans la lettre ci-deſſus, arrivèrent le 19 au ſoir; ils venoient d'autant plus à propos que le réſultat des mouvemens qui ſe préparoient, devoit, s'ils étoient heureux, conduire à des réſolutions extrêmement délicates.

Le 20, le dégel parut décidé. Qu'on juge de notre embarras; ce jour les adminiſtrations centrales d'arrondiſſement de Bois-le-Duc & la municipalité furent inſtallées (n°. 8, page 29, part. 3e.). Nous nous occupâmes de l'organiſation de l'adminiſtration militaire, dont les vices cauſoient en partie les ſouffrances du ſoldat.

Le 21, la gelée avoit repris; le temps devenoit plus favorable pour l'exécution de grandes opérations. Mes collègues partirent pour Tiel avec le général Pichegru, & me laiſsèrent à Bois-le-Duc, où des dépêches du gouvernement, des repréſentans près les armées & des généraux arrivoient à chaque inſtant. En effet, ils étoient à peine partis, qu'il m'en arriva d'importantes que je m'empreſſai de leur tranſmettre. Le même jour, 21, ils me répondoient ainſi de Bommel :

A Bommel, le 21 nivôse.

Les représentans du peuple près les armées du Nord & de Sambre-&-Meuse, à leur collègue Portiez (de l'Oise).

Nous avons reçu, cher collègue & ami, les dépêches du comité de salut public & ta lettre : demain matin Gillet part pour Gueldre ; il fera exécuter à l'armée de Sambre-&-Meuse un mouvement combiné avec celle du Nord. Nos vues sont les mêmes que celles du comité ; on fera tout ce qu'il est possible de tenter sans imprudence. Nous informons nos collègues à Bruxelles de notre marche & de nos dispositions ; nous te prions de leur faire parvenir notre lettre le plus promptement possible ; demain nous allons à Tiel & à Nimègue.

Salut & fraternité.

Signé, Gillet, Joubert, Lacoste.

Il règne, non-seulement entre les armées, mais encore entre les divisions de ces armées, une généreuse émulation de gloire. Le 7 nivôse, le centre & la gauche avoient obtenu de grands succès ; le 22, c'étoit le tour de la droite.

Les divisions des généraux Moreau & Macdonald avoient passé le Wahal, quoique non gelé, sur de simples bateaux, sous le feu des batteries de l'ennemi. A Nimègue & à Kokerdum, elles s'étoient emparées de la rive droite du fleuve & avoient chassé l'ennemi des forts Knodsenburg & Sterrenshens, des villages de Gead, Bemel, Huithuisen, Dormenbeng & Eest. L'ennemi avoit opposé dans tous ces postes la plus vive résistance ; tous les forts avoient été emportés à la baïonnette, malgré le feu soutenu d'une artillerie formidable.

La division du général Moreau avoit poussé l'ennemi au-delà du canal de Pandern, & brûlé le pont qu'il y avoit établi. La gauche de ces divisions, sous les ordres du général de Vinter, passoit en même temps le Wahal vis-à-vis le fort Saint-André, chassoit l'ennemi de Tiel, & le portoit jusqu'à Buren, au-delà de la Linge.

L'ennemi, qui avoit un camp baraqué près d'Ecst, où il croyoit passer l'hiver, fut fort étonné d'être forcé de l'abandonner; il avoit cru nous occasionner une grande perte en faisant sauter des bombes & des obus chargés, par le moyen d'un magasin à poudre, auquel il a mis le feu au moment où nos troupes s'en approchoient.

Mais, par un heureux hasard, il n'en a coûté la vie à aucun soldat; quatre seulement furent blessés. L'explosion a été si forte, qu'elle a été sentie à dix lieues. La perte de l'ennemi, dans ces deux journées, a été considérable: Les républicains leur ont pris 60 pièces de canon, presque toutes en bronze, beaucoup de munitions, & fait deux cents prisonniers.

En m'annonçant ces bonnes nouvelles par leur lettre du 23, mes collègues m'ajoutoient que cette expédition nous assuroit l'isle de Betuwe, dans laquelle se trouvoient de grandes ressources.

Je répondois à la lettre de mes collègues, en leur annonçant que la place d'Heusden avoit capitulé : nous y trouvâmes 173 bouches à feu, dont plus de moitié en bronze, 150 milliers de poudre, 30 000 boulets, & bombes à proportion, & des provisions de bouche. La force de la garnison étoit de 1300 hommes. Nous avions délivré sept de nos frères faits prisonniers.

Dès le 27, le général Daendels, qui avoit commandé le siége, étoit rentré en ligne.

Mes collègues me disoient, dans leur lettre du 23, que le général se proposoit de chasser entièrement l'ennemi de ces contrées. L'instabilité de la saison commandoit d'agir avec

beaucoup

beaucoup de prudence & de reserve. Une tentative fut faite, & les colonnes républicaines, dépassant le Leck, occupèrent bientôt Montfort, Utrecht; & tout le pays, jusqu'à Amsfort, fut évacué & a notre disposition, ainsi que les lignes de la Crèpe. L'on trouva environ 80 pièces de canon, 20 caissons, &c. L'ennemi, dans sa fuite precipitée, abandonna les malades à Rhener, & le général britannique les recommanda à la générosite française.

Mes collègues m'écrivoient, à ce sujet, la lettre suivante.

De Nimègue, le 28 nivôse.

Les représentans du peuple près les armées du Nord & de Sambre-&-Meuse, à leur collègue Portiez (de l'Oise).

« Nous t'envoyons, cher collègue, copie de la lettre que nous écrivons au comité de salut public. Nous partons pour Tiel & Utrecht, où nous espérons que tu te rendras très-promptement, notre présence etant très-necessaire au moment de l'entrée des troupes. Bellegarde n'est point arrivé hier; peut-être a-t-il couché à Ravestein : nous lui écrivons de se rendre sur-le-champ à Utrecht. Gillet est parti pour l'armée de Sambre-&-Meuse, qui doit exécuter un mouvement combiné avec celle du Nord. Nous t'embrassons.

» Salut & fraternité.

» *Signé*, Joubert, J. B. Lacoste »

Au reçu de cette lettre, je partis sur-le-champ le même jour 28 nivôse, pour me rendre à Utrecht.

J'étois à peine arrivé à Bommel, qu'un courier m'apporta la lettre de mon collègue Alquier, conçue ainsi qu'il suit :

A Bois-le-Duc le 28 nivôse, l'an III de la République française une et indivisible, à 10 h. & demie du soir.

Le représentant du peuple près l'armée du Nord, au représentant du peuple, à Bommel.

« Je m'empresse, mon cher collègue, de te faire passer les dépêches qui viennent de m'être apportées par une ordonnance du général Osten. Lorsqu'on est arrivé depuis quelques heures seulement, & qu'on reçoit des dépêches de cette importance, tu conçois sans peine qu'on doit se méfier de son inexpérience. Je me contente donc de marquer au général Osten que je fais passer sa dépêche à Bommel, & que ce sera de toi qu'il recevra une réponse officielle.

» Salut & fraternité.

» *Signé*, ALQUIER ».

» *P. S.* Bon soir : je ferai l'impossible pour aller vous rejoindre demain, si ma fièvre cède ».

Les dépêches dont il est question dans la lettre ci-dessus, consistoient en deux lettres, dont l'une du prince héréditaire d'Orange, & l'autre d'un officier qui signoit Pirsin.

L'objet étoit de demander comment il devoit s'y prendre pour faire parvenir un nouveau ministre plénipotentiaire auprès du comité de salut public. Comme je me rendois à Utrecht, où je devois trouver mes collègues, je leur portai ces dépêches. Les ordres furent donnés pour que l'envoyé fût conduit promptement aux représentans, qui lui délivrèrent tout passe-port & autorisation nécessaire pour se rendre à Paris. Cette démarche de l'envoyé devenoit inutile ; les Français étoient à Amsterdam.

Puiſque les papiers publics ont parlé d'une conférence entre le colonel Bintink, quartier maître-général de l'armée hollandaiſe & le repreſentant Portiez (de l'Oiſe), je ne quitterai pas Bois-le-Duc où elle a eu lieu, ſans en dire un mot.

En voici la ſubſtance fidèle juſque dans l'expreſſion : il eſt à propos de rappeler que M. Replaer & Brantzen, en partant pour Paris, étoient tombés d'accord avec les repréſentans du peuple, qu'ils enverroient leurs dépêches pour leurs commettans par Bois-le-Duc, d'où un parlementaire français, muni d'un ordre des repreſentans, les porteroit à Gorcum.

M. Bintink commença par ſe plaindre de ce que le gouvernement hollandais n'avoit encore reçu aucune nouvelle de MM. Replaer & Brantzen, leurs plénipotentiaires à Paris. Je lui répondis qu'il n'étoit parvenu aucune dépêche à Bois-le-Duc, de leur part. — Mais il n'eſt pas croyable qu'ils n'aient pas écrit, d'autant qu'ils ont ordre exprès d'écrire deux fois dans le cours de leur voyage, & qu'ils doivent écrire tous les 2 jours, &c. — Ce diſcours feroit ſoupçonner une injure pour les agens de la République françaiſe, qui n'emploient que des moyens avoués par la droiture, la bonne foi & l'honneur — Briſons ſur cet article. Quoiqu'envoyé pour l'objet des dépêches, cependant je ſuis ſuffiſamment autoriſé à faire des propoſitions de paix & à traiter d'une ſuſpenſion d'armes. —Quelque deſirable qu'il ſoit pour tout ami des hommes de contribuer à faire ceſſer des maux qui affligent l'humanité, je ne puis entendre à vos propoſitions ; la nature de mes pouvoirs ne me le permet pas. — Mais vos pouvoirs, à ce que nous ſavons, ſont illimités. — Oui, pour preſſer la défaite & la deſtruction des ennemis de la France.—Mais, ſans ſuſpendre la marche de vos troupes, ne pourriez-vous pas leur donner une direction différente? (D'un geſte il m'indiquoit la droite, où étoient les Anglais.)

—Donner une direction différente aux troupes, produit le même effet que d'en suspendre la marche. Au reste la franchise républicaine ne compose point ainsi; elle ne connoît pas les détours jésuitiques.— Le gouvernement hollandais desire sincèrement la paix. — Adressez-vous au comité de salut public, vous y avez déja deux plénipotentiaires. — Mais MM. Replaer & Brantzen n'ont pas de pouvoirs suffisans; les circonstances ont bien changé depuis leur départ, & le temps presse.— Ils recevront une ampliation de pouvoirs de l'empire des circonstances. — Comment? — Vous n'ignorez-pas, sans doute, que les Autrichiens, battus à Arnheim, ont perdu 60 pièces de canons, qu'ils sont chassés de leur camp baraqué d'Eest? — Mais nos envoyés ne croiront pas à la vérité de cette nouvelle; ils la regarderont comme faite à plaisir pour appuyer les propositions du comité de salut public.— Les représentans ne sont point dans l'usage d'en imposer au gouvernement, & vous savez, mieux que personne, que les rapports officiels des ennemis de la République française ont été souvent plus favorables aux républicains, que le rapport des représentans eux-mêmes. Au surplus, voilà la nouvelle officiellement transmise à moi par mes collègues; prenez-en copie, & transmettez-la à vos plénipotentiaires à Paris, par la voie du courier qui va partir à l'instant, porter vos dépêches. — Ce seroit peine perdue; vos reconnoissances ont déja passé le Leck, & seront demain ou après-demain à Utrecht. — Eh bien! le sort des armes décidera de la Hollande— Mais croyez à notre haine bien profonde pour les Anglais; ils ont ruiné nos manufactures, anéanti notre commerce; ils nous ont entraînés dans une guerre ruineuse & contraire à nos propres intérêts. Leurs soldats volent & pillent par-tout. Moi-même, quoique proche parent du Stathouder, je n'ai pas été épargné plus qu'un autre. Ma maison de campagne a été dévastée. Chevaux, voitures, jusqu'à la ferrure des

portes, tout a été enlevé. Telle eſt la haine que le Stathouder porte aux Anglais, qu'il eſt diſpoſé à prendre lui-même la cocarde tricolore, & à ſe réunir à vous pour exterminer cette race pour qui rien n'eſt ſacré — Votre exécration pour les Anglais eſt bien juſte, bien naturelle; il eſt fâcheux pour la Hollande qu'elle ſente ſi tard ſes véritables intérêts; ou, s'il eſt vrai, que le Stathouder ait été forcé à la guerre, & que lui auſſi ait été mis à la preſſe, pourquoi n'a-t-il pas proteſté alors contre la violence qui lui étoit faite? — Les Français doivent deſirer la paix, car vos armées manquent de beaucoup de choſes. Nous n'avons pas ignoré qu'avant la priſe de Bommel, que nous avons encore peine à concevoir, vous étiez ſur le point d'abandonner ces contrées, faute de ſubſiſtances, & déja votre cavalerie étoit renvoyée à Anvers — Le Français a prouvé qu'il ſavoit ſupporter les privations & affronter les élémens. Le premier de ces beſoins eſt celui de ſatisfaire à la gloire en triomphant des ennemis de la liberté. — Ainſi il ne nous reſte d'autre parti que de fuir & d'aller nous cacher dans quelqu'une de nos provinces méridionales, après toutefois nous être réunis aux Anglais pour dévaſter notre propre pays & vous ôter des reſſources.— Monſieur le colonel, ſi les Anglais mettent le feu aux vaiſſeaux, ils ſeront exterminés. Si vous, Hollandais, vous vous réuniſſez à eux pour cet acte exécrable, vous ſubirez le même ſort. Je me repoſe de ce ſoin ſur le patriotiſme & l'intérêt bien entendu de vos compatriotes.

Ici ſe termina la conférence, & M. Bintink ſe retira.

Je m'empreſſai de faire part à mes collègues du réſultat d'une entrevue qui me parut le ſignal de détreſſe.

Parmi les députations que nous reçûmes à Utrecht, nous dûmes diſtinguer celle de la ville d'Amſterdam. En félicitant les Français ſur leurs ſuccès, elle exprimoit la joie & l'impatience des patriotes à les voir.

L'orateur de la députation étoit le citoyen Meyer, aujourd'hui l'un des ministres plénipotentiaires de la république batave auprès de la république française. La demande de la députation des Etats de Hollande présente une particularité dont il n'est pas hors de propos de parler.

La députation demandoit la liberté des cultes, sûreté des personnes, protection des propriétés; elle offroit de livrer les places fortes qui se trouvoient dans l'étendue de la province de Hollande Bon jusques-là: mais elle insistoit pour que les troupes françaises n'entrassent pas dans la Haye; elle disoit que les délibérations ne seroient pas censées libres, si les Français occupoient le lieu où siégeoit le gouvernement. Le détour n'étoit pas maladroit; on vouloit nous faire reconnoître de fait le gouvernement d'alors. Tant que les Français ne seroient pas entrés dans la Haye, ils auroient été supposés traiter avec le stathouder lui-même, dont les membres des Etats étoient les créatures. Il y avoit dans ces propositions captieuses une erreur de fait; c'est que nous n'entendions nullement traiter avec le parti stathoudérien. Notre unique réponse fut donc qu'une proclamation alloit être publiée, qui seroit commune à tous les habitans des Provinces-Unies.

L'orateur insista pour que nous répondissions par écrit à la série des questions écrites qu'il nous soumettoit. Nous lui répondîmes que c'étoit inutile, parce que si, comme nous n'en doutions pas, ils avoient la confiance de leurs commettans, leurs commettans ajouteroient foi à leur parole quand ils rapporteroient que notre réponse seroit dans notre proclamation; que pour nous, quand nous faisions des rapports à notre gouvernement, il n'exigeoit pas de nous des écrits. Messieurs, reprit l'opiniâtre ambassadeur, la raison en est que votre gouvernement est fondé sur la bonne foi; mais le nôtre,

c'eſt différent. . . . . . O ſageſſe profonde! . . . . . voilà donc le ſecret de ces gouvernemens qui de loin paroiſſent ſi impoſans! . . . . .

Avant de partir d'Utrecht, les repréſentans du peuple avoient rendu un arrêté portant qu'aucun agent des commiſſions adminiſtratives de la République française ne pourroit exercer ſes fonctions dans les Provinces-Unies que d'après l'autoriſation & le viſa des repréſentans du peuple.

Nous arrivâmes à Amſterdam le 1er pluviôſe au ſoir. De mémoire d'homme, il n'a fait un froid ſi rigoureux.

O toi, à qui la liberté coûte tant de ſacrifices & de peines, Peuple français, que n'as-tu été témoin des marques d'alégreſſe, des élans de la reconnoiſſance de ce peuple ſortant de l'oppreſſion! C'eſt toi qu'il invoquoit comme ſon libérateur; c'eſt à toi que s'adreſſoient ſes bénédictions. Ce ſpectacle, digne de toi, eût allégé le poids des maux que la rigueur de la ſaiſon ajoutoit alors aux malheurs des circonſtances.

Le lendemain, 2 pluviôſe, la proclamation des repréſentans, contenant les principes qui les dirigeoient, fut rendue publique, ainſi qu'une adreſſe à l'armée à l'occaſion de la conquête de la Hollande & de l'anniverſaire du ſupplice du dernier tyran des Français (1). Cette fête fut célébrée à la maiſon commune d'Amſterdam.

Les Anglais, alliés des Hollandais, avoient volé, pillé, ſaccagé par-tout; les Français, naguères réputés ennemis, donnèrent l'exemple du reſpect le plus ſcrupuleux pour les propriétés chez cette même nation. « Tout militaire « & tout individu à la ſuite des armées, qui ſe livrera au » pillage, ſera puni de mort ». Telle eſt la teneur de l'arrêté des repréſentans du peuple, du même jour 2 pluviôſe.

Les ſtathoudériens faiſoient diſtribuer chaque ſemaine

(1) Voyez pag. 3 & 4 de la partie 3e.

les états de réquiſitions faites par les Français dans la Belgique & autres pays conquis; ils annonçoient aux Hollandais qu'un pareil traitement les attendoit, ſi les Français pénétroient dans leurs provinces. Les ennemis furent déchus de leur eſpoir. Les repréſentans du peuple s'exprimoient ainſi dans leur arrêté du 7 pluviôſe, fait à la Haye : « Prenant en conſidération les beſoins » des armées de la République, & la néceſſité de tirer » les objets de ſubſiſtances, d'approviſionnement & d'habillement dont elles ont beſoin, des pays où elles » ſont établies ;

» Voulant éviter les moyens de réquiſition particulière » & l'intervention des agens ſubalternes, les repreſentans » du peuple croient convenable de s'adreſſer aux Etats-Généraux, & de les inviter formellement à faire délivrer » dans l'eſpace de . . . . les quantités de . . . .

» Les repréſentans du peuple attendent du zèle des » Etats-Généraux, de leur deſir d'éloigner de leurs concitoyens des formes de réquiſitions toujours fatigantes pour » les habitans, non-ſeulement toute l'activité poſſible pour » compléter ce contingent, mais encore ils eſpèrent que les » formes lentes de l'adminiſtration ordinaire & les queſtions » de compétence d'autorité qui pourroient mettre quelques » entraves à cette opération, ſeront ſoigneuſement écartées. » Ils ont droit de ſe flatter que tous les citoyens des Provinces-Unies & toutes les autorités conſtituées mettront » le même zèle à ſeconder leurs vues & leurs intentions » amicales. Il ſera pris avec le gouvernement toutes les » meſures néceſſaires pour le paiement deſdits objets. »

Les puiſſances coaliſées avoient violé le droit des gens dans la perſonne des repréſentans du peuple livrés par la trahiſon de Dumouriez, dans la perſonne de Semonville, de Maret : dans le même temps que le gouvernement hollandais faiſoit arrêter à Utrecht, par les ordres du gouvernement anglais, d'Audibert Caille, notre envoyé en Hollande

en 1793, à l'époque de la déclaration de guerre, les Français respectoient le droit des gens dans la personne du citoyen Meyer, le même dont il a été parlé plus haut. Il étoit alors consul de Hollande à Bordeaux; il reçut toute protection du gouvernement pour retourner dans son pays, après la déclaration de guerre contre le stathonder. Les Français, inaccessibles à la vengeance, se montrèrent généreux. Le sort des armes leur livroit les agens de ces mêmes puissances qui avoient violé toutes les loix des nations; non seulement ces agens ne furent pas mis en arrestation, mais toute liberté leur fut laissée de retourner dans leur pays. Ces procedés durent être appréciés par les cabinets de l'Europe, & ils le furent.

Toute l'Europe a su que l'Espagne s'étoit emparée des biens des particuliers français, situés dans l'étendue de cet État, & les avoit chassés avec une barbarie inouïe.

Les représentans du peuple déclarèrent saisis, & confisqués au profit de la république française, les biens meubles & immeubles; vaisseaux, marchandises, denrées, effets; créances & propriétés quelconques *des gouvernemens seulement en guerre avec la République*, des émigrés français, ceux des prêtres, des moines, membres des églises & des corporations religieuses émigrés des pays conquis entre le Rhin & la mer, ainsi que les dépôts faits par ces membres, églises & corporations.

En voyant les Français respecter les propriétés, observer la plus exacte discipline, applaudir à cette inscription vraiment philosophique, placée sur les portes de tous les édifices consacrés au culte: *Ici on adore Dieu: Citoyen, qui que tu sois, ne trouble pas le culte*; consacrer leurs loisirs à visiter les établissemens publics, & y chercher des leçons d'économie politique; porter leurs regards sur tout ce qui tient aux arts & aux sciences; allier dans les sociétés la gaieté & la courtoisie française à la gravité des affaires, à la sévérité des camps: les Hollandais disoient

qu'ils ne reconnoissoient pas les Français peints par les papiers publics répandus dans ce pays depuis la révolution. Défenseurs des droits des peuples, protecteurs de l'innocence & de l'humanité, ils ne sont terribles, disoient-ils, que pour les tyrans & les méchans.

Ainsi s'exprimoient avec franchise les Hollandais agréablement surpris ; ils se livroient aux plaisirs & aux jeux défendus par le stathouder depuis la déclaration de guerre, pendant que les troupes françaises achevoient la conquête des Provinces-Unies.

Les représentans du peuple avoient sommé les Etats-Généraux de donner les ordres pour faire ouvrir les portes des places fortes. Les places de Willemstadt, de Breda, Lovestein, Workum, Ostreck, Gorcum & Berg-op-Zoom, furent bientôt occupées par les Français. Gertruidemberg avoit capitulé la veille qu'elle avoit reçu l'ordre des Etats; la flotte hollandaise retenue par les glaces dans le Texel, les ports de Briel & de Hellevoetsluys furent en notre pouvoir. La prise de ce dernier port est due au général Bonneau. Instruit que 600 de nos frères y étoient prisonniers, & que 800 Anglais s'y étoient retirés pour s'embarquer, il a fait part au commandant de ce port, Stoury, qu'il connoissoit pour patriote, de ses projets de s'emparer du port. Ce dernier a armé secrètement nos frères d'armes, qui, à leur tour, ont fait les Anglais prisonniers.

Les princes de Salm & de Hohenlohe furent arrêtés sur les glaces avec un aide-de-camp du général Clairfait. Ces prisonniers avoient offert une somme considérable aux capitaines d'un vaisseau américain & d'un vaisseau danois, pour les passer en Angleterre. Ces deux braves gens ont répondu que n'étant point en guerre avec la France, ils ne feroient rien contre ses intérêts; qu'ils observeroient exactement la neutralité, & qu'ils seroient toujours fidèles à l'amitié qui unissoit les deux nations & la nôtre.

Touchés de ce trait de désintéressement & de bonne

amitié, les représentans du peuple en témoignèrent leur reconnoissance aux ministres des Etats-Unis & du Danemarck.

La capitulation de la Zélande eût excité des réclamations moins vives au sein de la Convention, si on eût fait attention que cette province, la plus voisine de l'Angleterre, étoit aussi celle où elle avoit dans tous les temps ménagé un plus grand nombre de partisans au Stathouder; que le dégel pouvant arriver d'un jour à l'autre, on courroit le risque de perdre plusieurs vaisseaux de ligne, que les officiers stathoudériens n'eussent pas manqué de faire cingler vers l'Angleterre; si on eût réfléchi que cette capitulation, obligatoire pour les Français, ne pouvoit être opposée aux Etats-Généraux; que cette province, comme les autres, alloit être régie par le droit commun & la constitution que le pays alloit se donner; enfin, que les représentans du peuple ne faisoient que transmettre au comité de salut public les articles de la capitulation.

D'un autre côté, les colonnes républicaines qui avoient passé l'Issel, poursuivoient l'ennemi avec non moins de succès: suivant leur usage, les fiers Anglais fuyoient, pillant par-tout. Les provinces de la Frise, de Groningue & de l'Over-Issel, eurent bientôt imité l'exemple des provinces de la Gueldre, de l'Utrecht & de la Hollande. Cependant les états particuliers des provinces se purgeoient chaque jour des élémens orangistes, & bientôt les Etats-Généraux furent composés en majorité de patriotes. Leurs premières séances seront célèbres dans les fastes de la révolution, par la déclaration des droits de l'homme qu'ils proclamèrent, & l'abolition du stathoudérat.

Pourquoi faut-il qu'une des causes du discrédit des assignats se trouve en Hollande? ai-je dit plus haut. Oui, la cause du discrédit est dans la revolution des Etats de Hollande: en ordonnant de recevoir l'assignat jusqu'à la somme de 10 liv., defense fut faite en même temps

de les recevoir de gré à gré dans les relations commerciales sous peine de mort.

Quoique les Etats aient depuis, d'après la demande formelle & positive des représentans du peuple français, rétracté cette disposition absurde, en la declarant non-avenue & subreptice, Pitt n'en a pas moins triomphé : le coup étoit porté.

Si cette disposition étoit du fait des Etats, elle est perfide, & d'autant plus perfide, que la conduite des Français étoit plus généreuse. Si elle est l'ouvrage d'un secrétaire ou d'un copiste, en un mot d'un étranger, alors on demande pourquoi les Etats n'ont pas mis leur gloire à se justifier du reproche qui pèse sur eux. Combien la Convention n'a-t-elle pas été sévère envers ses propres membres! Des représentans du peuple, en altérant la teneur d'un décret, avoient usurpé l'exercice de la souveraineté; ils ont subi la peine de mort. Je laisse à l'histoire à porter un jugement sur cette conduite des Etats hollandais envers le peuple libérateur de la Hollande.

La Convention nationale, informée, par la correspondance des représentans du peuple, du succès des armées françaises dans les Provinces-Unies, nomma les représentans Cochon & Ramel pour suivre les opérations de la Hollande. Notre collègue Alquier étoit déja attaché, par décret, plus particulièrement à l'armée du Nord.

D'après les dispositions des représentans du peuple entre eux, ma destination étoit pour Bruxelles.

Le lecteur ne sera pas fâché de connoître l'anecdote suivante, qui m'a été racontée en Hollande.

Des patriotes éclairés, & dont le suffrage est imposant dans le pays, m'ont assuré avoir été informés que les patriotes n'avoient jamais cessé d'espérer, malgré les revers essuyés par les Français, jusqu'au moment où ils

apprirent qu'un traité avoit été passé entre Pitt & Robespierre ; ce traité avoit été fait à Alh par l'entremise de Saint-Just. L'une des principales clauses étoit que les troupes françaises n'approcheroient jamais du territoire hollandais. On se rappelle que jadis la France avoit traité avec Cromwel ; un fait constant, c'est que le supplice de Robespierre a été un sujet de deuil & de consternation pour les stathoudériens.

Le trait suivant pourra jeter quelque jour sur l'anecdote précédente.

Après la bataille mémorable de Fleurus, l'armée de Sambre & Meuse poursuivoit l'armée de Cobourg, qui battoit en retraite. Le général Pichegru faisoit exécuter à l'armée du Nord un mouvement, dont le résultat devoit être la destruction entière de l'armée ennemie. Tout-à-coup Pichegru reçoit ordre du comité de salut public d'aller s'emparer d'Ostende, c'est-à-dire, de rétrograder, en ouvrant un passage à l'ennemi, dont la retraite étoit coupée par la première opération. Notre collègue Richard prit sur sa responsabilité de ne pas exécuter l'ordre présumé surpris au comité de salut public. La prise d'Ostende étoit certaine dans tous les temps ; rien ne pouvoit s'y opposer. L'anéantissement de l'armée autrichienne étoit bien autrement important. Un second courier fut dépêché à Richard. Il étoit dit, dans la lettre du comité à ce représentant, qu'il n'y avoit qu'une grande victoire remportée qui pût excuser l'inexécution du précédent ordre. Pour cette fois, l'ordre fut exécuté, Ostende fut occupé par les armées françaises ; mais aussi Cobourg sauva son armée, & la conquête de la Hollande fut ajournée. Voilà une des fautes majeures commises dans la dernière campagne, au dire de tous les militaires expérimentés. Le mandat d'arrêt étoit signé au comité de salut public contre le représentant Richard, pour avoir eu le courage de n'avoir pas exécuté le premier ordre. Carnot, membre

alors du comité de salut public, fit suspendre l'exécution de l'arrêté, & la journée glorieuse du 9 thermidor l'ajourna indéfiniment.

Je quittai donc la Hollande pour me rendre à Bruxelles, où je reçus le décret de la Convention du 4 ventôse, qui déterminoit l'exercice de ma mission, conjointement avec les représentans du peuple Pérès & Lefevre de Nantes, dans le pays conquis en-deçà de la Meuse.

L'arrêté du comité de salut public, du 22 pluviôse, venoit d'être publié. Par cet arrêté, les comités de surveillance & révolutionnaires étoient supprimés dans le pays conquis de la Belgique : remise étoit faite auxdits pays des amendes imposées à défaut de contribution ; ce qui restoit à payer des contributions pourroit l'être moitié en assignats, moitié en numéraire ; les ôtages pris pour répondre du paiement des contributions, devoient être mis en liberté & renvoyés dans leurs foyers, & le paiement poursuivi seulement par les voies judiciaires. Il ne devoit être fait aucune réquisition dans les pays conquis, si ce n'est pour l'approvisionnement des armées. Les réquisitions de cette espèce devoient être adressées aux autorités constituées, qui étoient tenues, sous leur responsabilité, de les faire exécuter. Tous les agens employés aux autres réquisitions étoient supprimés. Enfin, le *maximum* cessoit d'avoir lieu dans la Belgique & le pays conquis.

Chacune des dispositions de cet arrêté étoit sage ; mais, en bonne administration, ce n'est pas suffisant de vouloir une chose bonne en elle-même, il faut encore savoir saisir l'occasion de la présenter, & choisir le meilleur mode d'exécution. Parmi des moyens également justes, connoître le plus prompt, le plus propre pour parvenir à son but, voilà la politique, la seule que je connoisse dans un gouvernement républicain. Plus chacun des articles étoit desiré par les habitans de ces pays, plus il eût été

politique de ne le leur accorder que successivement. La réunion de toutes ces dispositions dans un seul arrêté attestoit sans doute le desir du comité de salut public de faire le bonheur des Belges. Eh bien ! la malveillance a présenté cet arrêté comme l'effet de la peur dont le comité de salut public étoit atteint.

Quoi qu'il en soit, nous nous empressâmes, mes collègues & moi, d'en faire sentir son utilité ; & nous travaillâmes à alléger, par les bienfaits de plusieurs lois françaises, les maux que la guerre avoit attirés sur ces contrées.

La salutaire institution des jurés, que la révolution a rendue à la France, fut naturalisée dans le pays conquis, avec les modifications néanmoins que les localités & les circonstances exigeoient.

Les lois de bienfaisance de la République française furent rendues communes aux pays conquis. Ainsi la République frappoit d'un côté la coalition, & de l'autre tendoit une main secourable aux vieillards, aux indigens dans l'état de maladie. Des secours, des indemnités & des pensions furent accordés aux habitans de ces contrées, défenseurs de la République française, & à leurs familles, aux veuves, enfans & parens des militaires morts en défendant la liberté, aux soldats blessés. Des secours furent aussi accordés pour pertes occasionnées par l'intempérie des saisons, incendies & autres accidens imprévus, & encore pour pertes essuyées pour cause de la guerre actuelle.

A l'approche des armées françaises, beaucoup d'habitans avoient fui ; ils étoient frappés de terreur : les Français ne l'étoient-ils pas à cette époque ? Pouvoit-on considérer comme émigrés dans le sens donné aux Français fugitifs, des hommes qui ne faisoient point partie de notre corps social ?

Les représentans du peuple ne le pensoient pas : le

comité de salût public partageoit cette opinion. Cependant parmi les fugitifs, il y avoit une distinction à faire ; car il se trouvoit sans doute des pères de famille utiles à leurs concitoyens ; mais on compte des hommes essentiellement nos ennemis : ils avoient été dans tous les temps les agens de l'Autriche, les artisans de la discorde, les auteurs des troubles. Les représentans en mission, responsables de la tranquillité envers la nation française, sont incontestablement juges des moyens propres à l'obtenir, & à la maintenir dès qu'ils sont avoués par la justice. En autorisant à revenir dans leurs foyers toute personne vivant du travail de ses mains, les artistes, les hommes de lettres, les cultivateurs, négocians, marchands, fabricans & banquiers domiciliés dans le pays conquis avant l'entrée des troupes françaises, & qui s'en sont absentés, les représentans se réservoient de prononcer sur les réclamations individuelles qui pourroient leur être adressées, d'après ceux qui ne se trouvoient pas compris dans l'énumération ci-dessus. Dès ce jour, il fut sursis à la vente des biens meubles & immeubles des Belges absens ou réputés émigrés. Les dévastations commises dans les bois avoient leur source principale dans l'impunité des coupables, dans des moyens employés pour les réprimer, dans la longueur des procédures, & dans l'insuffisance ou la mitigation des peines. Un règlement sur ce sujet fut publié, dans lequel les peines étoient graduées sur les délits.

Nous prîmes aussi dans la plus sérieuse considération le service des postes, si nécessaire au commerce & pour le besoin des armées.

J'insère ici en entier la proclamation suivante, parce qu'elle sert à montrer combien les représentans du peuple desiroient que les dilapidateurs de la fortune publique fussent connus & punis.

PROCLAMATION.

Bruxelles, le 23 ventôse, troisième année républicaine.

Aux municipalités, négocians, fabricans, marchands, cultivateurs & autres habitans des pays conquis.

« Les représentans du peuple ont été instruits par les plaintes multipliées de différentes communes & habitans du pays conquis, des vexations que leur ont fait éprouver quelques agens de la République, sur des réquisitions particulières, qui n'ont tourné qu'à leur profit personnel. Le moment est venu où ces agens doivent rendre leurs comptes : leur conduite dans le pays conquis va subir un examen sévère, & la responsabilité la plus rigoureuse attend ceux contre lesquels il s'est élevé ou pourroit s'élever des réclamations légitimes. C'est donc l'instant où les habitans du pays conquis doivent s'ouvrir avec confiance : qu'ils disent tout.. . . . La République veut connoître & punir ceux qui ont abusé de leurs pouvoirs pour satisfaire leur cupidité, ou compromettre la loyauté du gouvernement. Elle veut enfin les forcer aux indemnités que pourroit commander une justice impartiale.

« C'est pour parvenir à ce but que les représentans adressent aux habitans des communes le projet de tableau ci-joint, en les invitant à y faire porter par leurs municipalités respectives, les réquisitions de tout genre qu'ils ont subies individuellement ou collectivement. L'administration centrale demeure chargée de faire recueillir les tableaux particuliers de chaque commune par les administrations d'arrondissement, & d'en faire faire un tableau général qu'elle remettra de suite aux représentans du peuple.

L'efficacité de cette mesure dépend absolument de la célérité qui y sera apportée. Les représentans du peuple

espèrent donc qu'elle n'éprouvera aucun retard, & que les administrations civiles en presseront d'autant plus l'exécution, qu'elle leur fournit l'occasion de prouver leur attachement à la République & aux intérêts de leurs administrés.

» Salut & fraternité.

» *Signé*, Perès, Portiez (de l'Oise) ».

A l'époque du mouvement du 12 germinal à Paris, un mouvement se préparoit dans la Belgique. D'après la correspondance des administrations, des généraux & des agens chargés de la police, les représentans du peuple l'y ont jugé concerté. A Bruxelles, des écrits dans lesquels on appelloit l'insurrection contre les Français étoient furtivement distribués la nuit sous les portes des habitans. *Le lion belgique va se réveiller*, disoit-on, *& 40,000 hommes sont prêts.* A Louvain, pareils écrits étoient disséminés. A Alost, l'arbre de la liberté étoit insulté. A Menin, à Ypres, c'est-à-dire, dans le pays qui ont le plus souffert de la guerre, & qui doivent renfermer le plus de mécontens, on invitoit les habitans à former des assemblées sous le prétexte d'émettre leur vœu sur la réunion à la France. Dans le Luxembourg, quatre agens de Bender qui commandoit dans la place alloient réussir à faire une Vendée. Déja 2,400 étoient enrôlés; les commissions des agens, signées de la main de Bender lui-même, ont été déposées en nos mains. L'activité, l'intelligence, l'audace des chefs militaires ont déjoué la trame & l'ont étouffée à sa naissance. Ce complot coïncidoit avec l'attaque qui a eu lieu du côté de Mayence. Tout cela se préparoit à l'approche de la *semaine sainte.* C'est vers ce temps que les Français, trahis par Dumouriez, abandonnèrent la Belgique; c'est dans ce temps aussi que les Prussiens y étoient rentrés. La superstition, l'intrigue

& la malveillance avoient bien soin de le rappeler. La tranquillité étoit due à la vigilance des bons citoyens, à la sagesse & à la fermeté du général Ferrand, commandant à Bruxelles, dont les expédiens ont été quelquefois plaisans (1). Il étoit essentiel de savoir quelle impression avoit produite, sur les habitans de ces pays, la journée du 12 germinal. Je partis pour la Flandre; je vis Gand, Bruges, Ostende, Nieuport, Furnes, Dunkerque, Ypres, Menin, Courtrai, Tournai, &c.

Voici quelques résultats de mes observations.

L'arrêté concernant la rentrée des fugitifs faisoit une grande sensation dans ce pays, & cicatrisoit les plaies.

Malgré les désastres de la guerre, les terres labourables sont toutes, ou presque toutes ensemencées.

---

(1) *Extrait du Spéculateur*, *n°. CXXXVIII.*

De Bruxelles.

« Voici un jugement qui a été rendu par le général Ferrand, commandant à Bruxelles, qui, en produisant un excellent effet sur l'esprit des citoyens égarés, amuse beaucoup les habitans; il fait l'objet de toutes les conversations.

« Un bourgeois d'ici répandoit en public, avec beaucoup d'affectation, des bruits aussi ridicules que faux. Ce malveillant débitoit que les Autrichiens avoient repassé le Rhin; que les Français avoient levé le siége de Luxembourg, & que l'ennemi s'avançoit en triomphe vers Namur. Le général Ferrand ayant été instruit de cela, fit amener devant lui cet individu assez opulent: après l'avoir convaincu de l'absurdité des propos qu'il tenoit, il l'a condamné à se rendre à ses frais sur les bords du Rhin & devant Luxembourg, accompagné de deux gendarmes: là il sera dressé procès-verbal de ce qu'il aura vu; puis, mon homme viendra ici, bien convaincu sans doute qu'il n'est qu'un imbécille ».

Les habitans n'avoient pas l'air inquiet sur les subsistances : ils ne refusoient pas de satisfaire aux réquisitions, mais ils redoutoient une trop grande importation en France. Je me suis fait certiorer par les commandans d'Ostende & de Dunkerque, que les grains ne sortoient pas par ces ports pour passer chez l'étranger J'y ai vu arriver plusieurs bâtimens chargés de subsistances.

Depuis l'arrêté du 22 pluviôse, les contributions s'acquittoient avec moins d'exactitude ; on se fondoit, pour refuser, sur ce que les tableaux des nouvelles répartitions n'étoient pas faits.

Le vœu pour la réunion à la France est plus prononcé dans la Flandre que dans tous les autres pays, si on en excepte Liége.

Les administrations m'ont paru composées d'hommes éclairés, probes & amis de la liberté. Plusieurs réclamoient le paiement des réquisitions, tous s'accordoient à demander des fonds à leur disposition pour les dépenses journalières.

Les postes, mieux montées que du côté d'Aix-la-Chapelle & Anvers, étoient assez bien servies. Les maîtres de postes réclamoient tous l'exécution de l'arrêté qui leur accorde des fourrages.

Les chemins sont bons depuis Bruxelles jusqu'à Ostende ; détestables entre Tournai, Lille, Courtrai ; susceptibles de grandes réparations depuis Tournai jusqu'à Ath. J'ai vu avec une grande satisfaction les hôpitaux bien tenus, bien placés ; le pain y est blanc & bon ; le vin sain & très-potable ; les pharmacies sont assorties de drogues & de médicamens ; on ne m'a porté des plaintes que sur la mauvaise ou tardive fourniture du bois.

Les Français, le soldat sur-tout, souffroient beaucoup de la dépréciation des assignats.

Dans ces contrées, des nouvelles fausses, & toujours au désavantage des Français, sont répandues chaque jour

avec malignité & intention perfide : elles font trop bien combinées pour ne pas fortir d'un foyer commun. C'eft par ces moyens que les intrigans & les partifans de l'Autriche parviennent à tromper la crédulité, à altérer la confiance, à égarer la foibleffe.

De retour à Bruxelles, je célébrai avec mes collègues la fête à l'occafion du traité de paix avec la Pruffe. J'avois eu occafion d'annoncer cette grande nouvelle à nos frères d'armes en garnifon à Oftende & réunis fur la place.

Ici finit ma miffion, ici finiroit mon récit; mais je crois convenable d'ajouter quelques réflexions.

Pour apprécier avec jufteffe la conduite des repréfentans du peuple dans les pays conquis, il importe d'examiner la faifon, les circonftances dans lefquelles les chofes fe trouvoient avant l'invafion dans la Hollande. Il ne faut pas perdre de vue que Saint-Juft, Lebas, Duquefnoy, Lebon, avoient répandu la terreur dans les armées, & que l'impreffion fâcheufe, laiffée après la trahifon de Dumouriez, n'étoit pas encore effacée lors de la rentrée des Français dans la Belgique.

Des perfonnes frappées des malheurs préfens demandent à quoi donc ont fervi les conquêtes dans le Nord? Je réponds, elles ont fervi à nourrir, à habiller & en grande partie armer les troupes françaifes.

Elles ont fervi à fournir des chevaux, des fourrages, des bois de chauffage & de conftruction pour la marine & l'artillerie.

Des hôpitaux ont été élevés, qui euffent conftitué la République dans de plus fortes dépenfes, s'ils euffent été conftruits dans l'intérieur de la République.

Les affignats ont été répandus fur une plus grande furface; & répandre ainfi les affignats, n'eft-ce pas auffi une manière d'en diminuer la maffe relativement à la France?

Des sommes en numéraire versées dans la caisse du payeur général, & produits des recettes extraordinaires, se montoient à trente-six millions en ventôse.

Les impositions du pays ont été perçues au profit de la République.

Les produits des domaines nationaux ont augmenté la masse des revenus publics. La recette des deux directions de Bruxelles & d'Aix-la-Chapelle étoit de dix millions au premier germinal (1).

Nos conquêtes ont enrichi notre Muséum de quantité d'objets précieux en plusieurs genres, & réparé les pertes faites en France par le vandalisme.

Ces conquêtes ont reculé de nos frontières le théâtre de la guerre, arraché des peuples entiers à la tyrannie, & donné dans la Hollande un allié utile & des moyens de finances à la France.

Je place à la suite de l'exposé des opérations auxquelles j'ai concouru, divers discours que j'ai prononcés dans le cours de ma mission; ils serviront à donner la mesure des sentimens qui m'ont constamment animé. Je joins aussi à ce travail quelques vues sur la Belgique & la Hollande.

L'exposé que l'on vient de lire contient vérité. Notre marche dans cette carrière périlleuse a du être marquée par des faux-pas. Eclairés par nos erreurs, nos successeurs éviteront les écueils; ils feront mieux sans doute, & ce sera notre récompense.

---

(1) Voyez les tableaux ci-joints.

DOMAINES
Nationaux.

DIRECTION
d'Aix - la - Chapelle.

ÉTAT

Des recettes faites dans la direction des domaines nationaux d'Aix-la-Chapelle, depuis le commencement de son établissement jusques et compris le dernier Germinal, an troisième de la République.

Remis par la Commission des revenus nationaux;

Savoir:

Désignation des Mois.	Désignation des Décades.	Sommes perçues par Décades. ₶ ſ ₰	Sommes totales. ₶ ſ ₰
Nivôse . . .	IIIe. . . .	154,238 4 3	154,238 4 3
Pluviôse . .	Ire.	91,398 2 3	306,177 10 2
	IIe.	113,015 16 9	
	IIIe. . . .	101,763 11 2	
Ventôse . .	Ire.	181,5[illegible]8 7 10	851,491 4 6
	IIe.	241,861 12 8	
	IIIe. . . .	428,121 4	
Germinal . .	Ire.	308,936 2 8	665,995 5
	IIe.	247,985 9 11	
	IIIe. . . .	109,073 12 5	
Total général			1,977,902 3 11

Rapport par Portiez, première partie, page 38.

DOMAINES
Nationaux.

DIRECTION
de Bruxelles.

ÉTAT

Des recettes faites dans la direction des domaines nationaux de Bruxelles, depuis le commencement de son établissement jusques et compris le dernier Germinal, an troisième de la République.

Remis par la Commission des revenus nationaux;

SAVOIR:

DÉSIGNATION des Mois.	DÉSIGNATION des Décades.	Sommes perçues par Décades. ₶	s	d	Sommes totales. ₶	s	d
Nivôse. . .	Ire.	171,810	10	4	736,586	2	8
	IIe.	261,877	8	1			
	IIIe. . . .	302,898	4	3			
Pluviôse . .	Ire.	219,026	17	3	1,154,016		10
	IIe.	377,389	19	11			
	IIIe. . . .	558,599	3	8			
Ventôse . .	Ire.	443,054	8	8	2,971,316	3	7
	IIe.	1,080,385	6	3			
	IIIe. . . .	1,447,876	8	8			
Germinal. .	Ire.	910,744			2,298,311	15	10
	IIe.	626,824	6	9			
	IIIe. . . .	760,743	9	1			
TOTAL GÉNÉRAL.					7,160,230	2	11

ÉTAT GÉNÉRAL des contributions militaires, impositions ordinaires & recettes extraordinaires perçues dans la Belgique, le Brabant hollandois, sur la Moselle & rive gauche du Rhin, d'après les états fournis par les citoyens Jehannot, *payeur-général des armées de la Belgique,* Scitivaux, *payeur-général de l'armée du Rhin,* et Daverdoing, *receveur des finances à Bois-le-Duc, jusqu'au* 30 *prairial de l'an troisième, remis par la trésorerie nationale.*

LIEUX DES RECETTES.	DATES.	REVENUS DES DOMAINES NATIONAUX.		CONTRIBUTIONS MILITAIRES.		IMPOSITIONS ORDINAIRES.		RECETTES EXTRAORDINAIRES.		TOTAUX.
		Valeur métallique.	Assignats.	Valeur métallique.	Assignats.	Valeur métallique.	Assignats.	Valeur métallique.	Assignats.	
Belgique	30 Germinal.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	2,515,046	1,909,973	4,425,019
	1 Floréal. .	. . . . .	. . . . .	33,670,953	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	33,670,953
	30 Prairial. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	340,517	25,517,937	. . . . .	. . . . .	25,858,454
Rive gauche du Rhin . . . Trèves et Coblentz	30 Floréal. .	. . . . .	. . . . .	2,827,787	. . . . .	22,036	. . . . .	299,877	811,636	3,961,336
Brabant hollandois	20 Floréal. .	1740	128,335	. . . . .	. . . . .	2,722	217,953	. . . . .	2,356	353,106
		1740	128,335	36,498,740		365,275	25,735,890	2,814,923	2,723,965	68,168,868
		130,075				26,101,165		5,538,883		

Les villes de la Belgique sont imposées pour contributions militaires à . . . . . 80,233,875 livres.

La recette au premier floréal est de 33,670,953

Reste à rentrer . . . . 46,562,922 livres.

La contribution militaire de Trèves et Coblentz est de . . . . 7,000,000 livres.

Reçu au 30 floréal 2,827,787

Reste à rentrer . . . . 4,172,213 livres.

TOTAL de ce qui reste à rentrer sur les contributions militaires . . . . 50,735,135 livres.

Rapport de Portiez, première partie, page 38.

Extrait d'une lettre du comité de ſalut public, en date du 7 Brumaire de l'an troiſième, relatée à la page 3 de la première partie.

Nous nous propoſions, chers collègues, de vons inviter à faire aux Bataves une proclamation, pour leur faire connoître les diſpoſitions du gouvernement français à leur égard, lorſque nous avons reçu celle que vous veniez de publier & qui remplit notre objet. Nous penſons comme vous, que le ſyſtême à ſuivre en Hollande eſt tout-à-fait différent de celui qu'il falloit ſuivre dans la Belgique, & les baſes que vous développez dans votre dépêche du 5, ſont parfaitement conformes aux principes. L'intérêt de la République eſt que les Hollandais ſoient raſſurés, qu'ils n'émigrent point avec leurs tréſors, que leur commerce fleuriſſe, que les Anglais, leurs rivaux, ne ſe réjouiſſent pas & ne profitent pas de tout ce qu'auroient perdu les premiers. Il faut que les propriétés individuelles ſoient garanties, que la Hollande fourniſſe à nos approviſionnemens ; qu'enfin les Bataves, au moins ceux d'outre-Rhin, ſoient nos alliés ; que le ſtathoudérat ſoit écraſé ; qu'enfin ce point de ralliement, ce nœud de la coalition, ſoit ſaiſi par nous, & tous les fils qui l'attachent aux autres puiſſances, coupés.....

Nous voyons les plus grands avantages à pénétrer, s'il eſt poſſible, ſans aucun délai juſqu'au cœur de la Hollande. La foibleſſe actuelle de nos ennemis rend en ce moment cette expédition moins difficile qu'elle ne le ſeroit au comencement de la campagne prochaine; & c'eſt épargner aux troupes beaucoup de travaux & de dangers, que de profiter du moment de leur plus grand triomphe, pour achever une conquête indiſpenſable. Nous croyons donc, chers collègues, que vous devez faire les diſpoſitions les plus vigoureuſes pour couronner votre ouvrage, & nous penſons qn'avec de la célérité & des proclama-

tions loyales comme celles que vous nous avez fait passer, nous pourrons prévenir beaucoup d'obstacles & empêcher les Hollandais de former des inondations si nuisibles pour eux-mêmes . . . . . .

Nous ne doutons pas de la prochaine reddition des places de Maestrich, Venlo, Grave & Nimègue; cela est nécessaire pour assurer les derrières de l'armée qui doit pénétrer en Hollande, mais ne doit point ralentir les préparatifs. La ville d'Arnheim seroit aussi très-importante pour nous rassurer de ce côté, ainsi que pour appuyer la petite division avec laquelle le général Daendels propose de faire une pointe dans les provinces d'Over-Issel, de Frise & de Groningue; mais comme la célérité est le plus sûr & le plus puissant moyen de succès dans les circonstances actuelles, nous approuvons fort cette pointe, & nous vous engageons à ne point perdre de temps pour l'exécuter. . . . . . .

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, l'an III.

VUES
SUR LA BELGIQUE
ET AUTRES PAYS CONQUIS.

SECONDE PARTIE.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

La Belgique eſt depuis des ſiècles, au témoignage de l'hiſtoire, l'objet & le théâtre de la guerre. L'Autriche, la France, l'Eſpagne, l'Angleterre, la Hollande, la Pruſſe, ont preſque toujours été armées, ſoit pour envahir ces contrées, ſoit pour s'oppoſer à leur envahiſſement.

Quel parti doit-on prendre à leur égard ? Quel ſort leur eſt réſervé ? c'eſt ce qu'il importe d'examiner.

On ne peut, ſans inſulter à la loyauté du caractère français & ſans compromettre ſon véritable intérêt, ſuppoſer que vous rendiez à la tyrannie des victimes, & à vos ennemis des prétextes & des moyens de vous faire la guerre ; ainſi la queſtion ſe réduit donc à ſavoir ſi vous laiſſerez les habitans ſe donner une conſtitution, ſoit qu'ils forment une république une, ſoit qu'ils forment

des républiques fédératives, ou bien si vous réunirez ces pays à la France, comme partie intégrante.

Citoyens, si vous abandonnez ces peuples à eux-mêmes, je dois à la vérité de dire que la guerre civile éclatera bientôt; je dis la guerre civile, & je le prouve.

Les habitans des pays conquis diffèrent entr'eux de mœurs, d'habitudes, d'idiômes, d'opinions politiques & religieuses.

Le pays connu sous le nom de Belgique étoit composé de plusieurs provinces qui avoient chacune un esprit particulier. Le Brabant tenoit aux prêtres, aux nobles, à la joyeuse-entrée; la Flandre & le Tournaisis aux principes de la démocratie: le Limbourg, le Luxembourg à l'empereur. De-là se sont formés trois partis: celui des Keyserliks, c'est-à-dire des impérialistes; celui des Vandernoodistes, c'est-à-dire celui des prêtres, des moines (1); enfin celui des Vandermeersch qui vouloit une représentation du peuple sans distinction d'ordre.

Les Flamands ont pour les Brabançons une ancienne antipathie. Elle est fondée sur ce qu'ils supportent à eux seuls la majeure partie des charges du gouvernement, & que cependant les Brabançons se sont emparés des administrations supérieures. Les sectateurs de Vandernoot & de Van-Eupen cherchent à écraser les Vonkistes, tandis que le parti de l'Autriche les épie, disposé à s'élever sur les ruines des deux autres. Dans la Flandre, les amis de Vandermeersch portent une haine implacable à cette maison d'Autriche, & appellent par des vœux la protection de la France. Fidèle à la doctrine des tyrans, *divisons pour régner*, l'Autriche a mis tous ses soins à entretenir les haines, fomenter les divisions, alimenter les antipathies: la politique ajoutoit aux nuances imprimées par les mains de la nature.

---

(1) Van-Eupen étoit un des chefs de ce parti.

Sous une atmosphère à-peu-près également épaisse & bruineuse, la nature a réparti diversement ses dons.

La Flandre maritime abonde en chanvre, lins; le Brabant en seigle, avoine, colsas; le Namurois est peuplé de forets; le Hainaut renferme des mines de cuivre, de fer, de plomb, de charbon de terre. Les quartiers de Luxembourg & de Limbourg riches en pâturages, nourrissent beaucoup de bestiaux. Ces diverses productions territoriales & industrielles donnent lieu à diverses natures de commerce.

A Liége, le temps n'a pas encore étouffé les discussions élevées à l'occasion de l'édit de la chambre de Vetzlar. Les patriotes refugiés en France lors de l'entrée des Prussiens ne sont pas unis dans les mêmes sentimens; ils s'accusent réciproquement d'être Jacobins, modérés, Brissotins, feuillantins &c., suivant les bannières sous lesquelles ils ont marché pendant leur séjour en France. La masse du peuple liégeois est fortement prononcée pour la réunion à la France.

Au delà de la Meuse, les mêmes divisions existent sous les rapports de la politique & de la religion. Les mœurs & les habitudes des habitans doivent nécessairement se ressentir de la diversité des lois. La Gueldre appartenoit à la Prusse; Venloo, Maestricht faisoient partie du Brabant hollandois; Cologne, Bonn, Aix-la-Chapelle, Coblentz, &c., étoient régis par des magistrats civils ou ecclésiastiques.

Entre Meuse & Rhin, les protestans luttent presque par-tout contre les catholiques. Les protestans pour la plupart sont des Français que la révocation de l'édit de Nantes a forcés de quitter leur patrie. Ce sont des chefs d'atelier, de manufacture, de fabrique; privés du libre exercice des cultes, ils n'étoient point admis aux fonctions publiques. Lors de leur première entrée à Aix-la-Chapelle, en 1792, les Français ont mis fin à cette fameuse querelle sur les maîtrises & jurandes. Par le

ſimple expoſé, vous pouvez juger, citoyens, quelles ſont les diſpoſitions de cette portion d'habitans. Qu'il ſeroit beau le jour où cette patrie vers laquelle, depuis leur exil, ils ont ſi ſouvent jeté des regards attendris, les rappelleroit dans ſon ſein en les déclarant Français!

De tout ceci, il réſulte, citoyens, que ces peuples ne pourroient s'accorder entre eux. Chaque parti voudroit l'emporter. Si la République retire ſa main puiſſante qui comprime les fureurs, elle ouvre la digue, & le torrent des paſſions ſe déborde. La retraite des Français eſt le ſignal de la guerre civile, & le parti vaincu appelleroit une puiſſance étrangère à ſon ſecours; delà des maux incalculables. Cependant chaque parti, tout en ne voulant pas céder au parti contraire, conſentiroit au moins à fléchir devant la majeſté du peuple. Tous ſe ſoumettroient, ſans murmure, aux lois d'une grande nation, d'une nation victorieuſe, devant laquelle s'eſt humilié l'orgueil des rois coaliſés.

Car ſi les opinions politiques & religieuſes des habitans de ces pays diffèrent beaucoup entre elles, il eſt cependant une opinion commune à tous, c'eſt l'opinion de la grandeur, de la force & de la puiſſance de la République françaiſe. Il eſt un ſentiment commun à tous, c'eſt celui de l'admiration pour les Français, de la crainte de leurs armes, du reſpect pour la repréſentation nationale. Les habitans de ces pays, froiſſés depuis pluſieurs années par les mouvemens révolutionnaires, abâtardis par les revers, flétris par le deſpotiſme, ſont tombés dans une ſorte de maraſme; trompés ſouvent, ils ſont devenus ſoupçonneux; mais ils ſont probes & amis de la liberté; ils ſemblent étourdis par les événemens. Jamais peut-être occaſion ne fut plus favorable pour donner une direction propre à accélérer la révolution qui s'opère chaque jour dans les eſprits, & qu'aucune puiſſance humaine ne peut empêcher, parce qu'elle eſt le produit des circonſtances. Le

ſéjour des Français dans chacune de ces contrées, leurs mœurs naturellement douces & gaies, leur langage clair & précis, la lecture des journaux français, la publication des lois, des adreſſes, des diſcours; la vue continuelle des ſignes républicains ſur les aſſignats, les relations habituelles de commerce &c., concourent à ce but. Que ſeroit-ce ſi cette révolution étoit ſecondée par des inſtitutions, ſi des ſpectacles offroient, en ſcène, au citoyen juſques dans ſes amuſemens les actes de patriotiſme; ſi l'harmonie répandoit de toutes parts les airs chéris des Français; ſi le gouvernement enfin ne dédaignoit pas, pour la propagation des principes républicains, ces moyens, petits en apparence, mais puiſſans dans leurs effets, moyens que le deſpotiſme ſavoit employer avec tant de ſuccès pour accréditer ſon atroce doctrine & conſolider ſa puiſſance.

Examinons maintenant la queſtion de la réunion.

La réunion eſt avantageuſe aux habitans des pays conquis. En effet, ils ſeront délivrés à jamais du fléau de la guerre : ils légueront à leurs enfans le bienfait inappréciable de la liberté. Ce pays, coupé par des canaux, va devenir l'entrepôt des Républiques françaiſe & batave, & donner à ſon propre commerce une plus grande latitude.

Et vous, Français, en ajoutant à votre fertile territoire un territoire non moins fertile, vous àggrandiſſez le domaine de la liberté & vos reſſources. Vous attachez à la cauſe de la révolution un grand nómbre d'hommes par le ſentiment du bonheur. Vous arrachez à la tyrannie une proie immenſe. Vos aſſignats ont un gáge de plus dans la maſſe impoſante des domaines nationaux ſur leſquelles la République a mis la main en pays conquis & provenans des corps eccléſiaſtiques français, des émigrés français & du gouvernement autrichien. Vous trouvez enfin des moyens d'activer votre commerce, de raviver l'induſtrie, d'encourager les arts.

Français, telle eſt votre force, telle eſt votre poſition, que vous ne pouvez avoir la guerre ſans que le contre-coup ne ſe faſſe ſentir au loin, & que l'Europe ne ſoit ébranlée par le mouvement ; & l'intérêt de l'Europe n'eſt il pas de diminuer la puiſſance de l'Autriche, trop conſidérable encore, ſi le Milanois ne lui eſt pas enlevé. En réuniſſant les pays conquis, vous ôtez un ſujet comme un prétexte de guerre. Vous prévenez l'effuſion du ſang humain.......

Et qu'on ne diſe pas qu'en prononçant la réunion vous contrevenez à vos principes : non ; car vous n'avez pas entrepris la guerre *dans la vue* de faire des conquêtes, mais bien & ſeulement *dans la vue* de repouſſer les ennemis de votre liberté & de votre indépendance. Si *par ſuite* de vos victoires vous occupez un territoire qui vous l'aſſure & la garantiſſe, pouvez vous le rendre ? Non. Le maintien de la tranquillité, votre propre ſûreté, le ſalut du peuple français s'y oppoſent.

Mais, dit-on encore, a-t-on conſulté le vœu des peuples ? le vœu des peuples, c'eſt leur intérêt, & on a vu plus haut combien la réunion leur eſt avantageuſe. Mais pouvez-vous les laiſſer les arbitres de votre tranquillité ; & ſi, cédant aux inſinuations de la perfidie, ils prenoient dans leur aveuglement un parti contraire à leur véritable intérêt & au vôtre (1), ne feroit il pas de votre dignité de ſauver ces inſenſés de leur propre fureur, & de réclamer les droits du peuple vainqueur ? Mais ce vœu pour la réunion eſt exprimé de toutes parts dans les aſſemblées publiques, dans les fêtes. Des adreſſes vous ont été envoyées à ce ſujet. Liége, Anvers, Mons, Gand, &c. ces villes importantes par leur commerce & leur popu-

---

(1) Rouſſeau a dit : « Le peuple veut toujours le bien, mais il ne le voit pas toujours ».

lation, se distinguent par leur ardeur à la solliciter. Les habitans des pays conquis sont agricoles & commerçans : ils ont donc besoin de tranquillité. La puissance qui leur procurera ce bienfait sera celle qui obtiendra ses bénédictions. Long-temps le jouet de toutes les factions, ils sont devenus indifférens à toute forme de gouvernement ; & ne sont-ils pas certains de trouver dans les lois de la République française, sûreté des personnes & protection des propriétés, & l'exercice de cette liberté dont leurs pères avoient l'instinct, mais dont ils n'avoient jamais conçu le véritable esprit.

Je pourrois invoquer ici à l'appui de mon opinion sur la réunion, le sentiment je dirai unanime de mes collègues qui ont été ou qui sont encore en mission dans les pays conquis. Mais il me suffit de vous dire que la la réunion existe de fait en ce moment, puisque les lois françaises y sont naturalisées. Que sont en effet les administrations centrales, sinon les départemens de France? Les administrations d'arrondissement ne correspondent-elles pas à vos districts? Les institutions des juges-de-paix & des jurés y sont en vigueur. Là aussi est une agence de la trésorerie, & une administration des forêts & des revenus nationaux; & des élèves n'ont-ils pas été envoyés à Paris aux écoles normales.

Enfin, citoyens, vous avez vous-mêmes préjugé la réunion par le traité d'alliance avec la république des Provinces-Unies, en vous réservant Maestricht, Venloo, en un mot, la généralité ; il n'a pu être dans votre intention qu'il y eût entre ce pays & le vôtre un pays neutre, encore moins un pays ennemi.

Je finis par une réflexion digne d'attention.

L'incertitude des habitans des pays conquis sur leur existence politique nous prive des ressources immenses en ce moment. Tant que vous ne prononcerez pas sur leur

ſort, ils craignent de retomber ſous le joug de leurs anciens tyrans. De-là une inaction funeſte qui réagit contre vous-mêmes, entrave le commerce & contribue plus qu'on ne croit au diſcrédit des aſſignats.

Que redoutez-vous, citoyens-repréſentans ? douteriez-vous des forces de la République ?

Eh bien ! contemplez ſa ſituation extérieure & intérieure.

Luxembourg, la plus forte place de l'Europe, couvre les Pays-Bas. La *Hollande* unit aujourd'hui ſes forces aux vôtres. Liée par un traité de paix & d'alliance, la *Pruſſe*, détachée de la coalition de l'Europe, vous garantit la neutralité d'une partie de l'Allemagne. *La Toſcane* a ceſſé ſes hoſtilités & reconnoît la République. L'embaſſadeur de la *Suède* ſiége dans cette enceinte, & les drapeaux des républiques des *Etats-Unis* & de *Genève* flottent dans le ſanctuaire des lois. L'*Eſpagne* regrette Fontarabie, St.-Sebaſtien, le Port-Roſes, la Guipuſcoa. La *Sardaigne* tente en vain de reconquérir la Savoye & le comté de Nice. Le corps germanique demande la paix. L'Autriche, epuiſée d'hommes & d'argent, affoiblie par la perte de la Belgique & de Luxembourg, n'en a pas un beſoin moins preſſant. L'*Angleterre* elle-même, ſi impoſante au premier coup-d'œil, n'offre pas à l'obſervateur attentif un état de ſplendeur bien certain; elle augmente le nombre de ſes vaiſſeaux, mais peut-elle augmenter celui de ſes matelots ? Elle a augmenté la maſſe de ſes marchandiſes, a-t-elle augmenté ſes moyens de débouchés ? En diſſéminant ſes forces dans les Indes & les colonies, ſur le continent & ſur les mers, ne les a-t-elle pas affoiblies, & n'en a-t-elle aucun beſoin pour la garde de ſes côtes & pour réprimer les mouvemens de ſes propres habitans ? L'Angleterre a aggrandi ſes poſſeſſions lointaines, mais a-t-elle gagné en conſidération, lorſqu'au mépris des droits des gens elle

exerce sur toutes les puissances maritimes une tyrannie jusqu'alors inconnue? Et si elle compte un plus grand nombre de sujets; compte-elle pour cela un plus grand nombre d'amis? D'ailleurs est-il vrai que sa marine ne soit pas balancée dans la méditerrannée, son commerce inquiété dans l'océan, & qu'un revers dans la baltique ne puisse lui enlever pour toujours les moyens de remonter sa marine? Le poids immense de sa dette est-il amorti? Les impôts sont-ils diminués? Tous les germes de division sont-ils étouffés? Tous les Wigts sont-ils morts? l'Ecosse a-t-elle perdu tout espoir de se venger & de recouvrer sa liberté? L'Irlande, à la nouvelle du traité d'alliance & d'amitié de la France avec la Hollande, n'a-t-elle pas senti reveillé en elle ce sentiment d'indépendance qui plus d'une fois a fait trembler le cabinet de St-James? Si l'Angleterre est aussi puissante que le dit monsieur Pitt dans son parlement, pourquoi les lois contre l'émigration sont-elles devenues si nécessaires? Si tout abonde dans le pays, pourquoi les insurrections pour le pain? Si le roi de la Grande-Bretagne répond du maintien de la tranquillité, l'électeur d'Hanovre est-il bien assuré de conserver ses possessions? S'il n'a pas peur, pourquoi s'attache-t-il si fortement en ce moment à l'Autriche & à la Russie?

Les Anglais jouissent d'un bonheur parfait, sans doute parce que leurs nombreux compatriotes, tués dans combats, ne laissent de regrets à aucune famille, ou que, penseurs profonds, amis taciturnes des tombeaux, ces Anglais, si philantrophes, éprouvent un secret plaisir à la vue des monceaux de cadavres & des ruisseaux de sang qui a rougi la terre dans le cours de cette guerre fratricide, suscitée, fomentée par la dévorante ambition du cabinet britannique.

Dans la guerre dernière, l'Angleterre a perdu l'Amérique. La Hollande lui est échappée dans la guerre ac-

tuelle. La préfence du commiffaire anglais à Dunkerque mettoit le port en quelque forte à la difpofition de fa nation; aujourd'hui les Français délivrés de ce déshonorant commiffaire, maîtres du port d'Oftende, occupent le port plus important de Fleffingue; l'Efcaut, dont l'ouverture fut une des caufes de la guerre actuelle, l'Efcaut pronoftique la chûte du commerce de la Tamife.

Citoyens-repréfentans, ne redoutez pas plus que les foldats de la République d'envifager vos ennemis en face.

Votre fituation extérieure n'eft-elle donc pas améliorée? Oui fans doute : l'efpoir, l'approche d'une récolte abondante diffipe les inquiétudes. Un fyftême de finances bafé fur l'économie & pondéré dans fes parties, tend à raviver le crédit national. La néceffité de l'inftruction & le befoin de la morale publique font univerfellement fentis. Le libre exercice des cultes ôte aux malveillans des moyens & des prétextes de troubles. Le commerce, dégagé des entraves révolutionnaires, peut fe livrer fans crainte à des fpéculations. La coalition du defpotifme & de la barbarie eft auffi vaincue dans l'intérieur. Des encouragemens font accordés aux fciences & aux arts; des bras font rendus à l'agriculture & à l'induftrie, & les adminiftrations épurées fe compofent d'hommes probes, éclairés, amis de l'humanité & des lois. La terreur eft reportée dans l'ame des terroriftes; le fupplice des grands coupables, des auteurs des journées de feptembre, des affaffinats judiciaires, des boucheries de chair humaine, abfout la nation françaife aux yeux de l'Europe & de la poftérité. Le peuple, long-temps victime des attentats de la tyrannie, le peuple qui applaudit à la punition exemplaire des confpirateurs, prouve qu'il n'étoit pas leur complice. La juftice eft à l'ordre du jour dans les tribunaux. La Convention a reconquis la

confiance, & le gouvernement prend enfin une marche plus ferme. Une conftitution va rallier les efprits à la République, & rappeler dans les cœurs un même fentiment, celui de la liberté.

Repréfentans, j'ai prouvé que la réunion eft avantageufe aux peuples conquis; j'ai prouvé que la réunion eft avantageufe aux Français, fous le rapport des finances, du commerce, de la pofition militaire, & du maintien de la tranquillité. Je dis que la juftice & l'humanité la réclament. J'ajoute que le moment eft favorable. La faifon où les travaux de la campagne rapprochent les hommes de la nature, ôte aux malveillans des moyens d'agiter, d'égarer les foibles.

Légiflateurs, prononcez donc la réunion.

VUES
SUR LA HOLLANDE.

Les Français, en s'emparant de la Hollande, ont frappé au cœur la coalition des rois ; car ils ont enlevé à l'Angleterre ſes plus belles dépendances, à l'empereur & aux autres puiſſances la reſſource & les moyens des emprunts.

La Hollande joue un grand rôle dans le monde commercial & politique. Quoiqu'opprimée, elle s'eſt maintenue libre.

Quel ſort eſt réſervé à ce peuple dont l'hiſtoire inſpire un ſi vif intérêt, & qui a contribué à propager & conſerver en Europe les idées de liberté.

Français, tu as ſu vaincre comme Annibal; plus heureux que ce général, ſauras-tu profiter de la victoire? L'Europe impatiente attend ta déciſion pour juger ſi tes négociateurs ſont auſſi habiles que tes ſoldats ſont braves. (1)

Je viens eſquiſſer quelques réflexions ſur ce ſujet important.

Pour aſſurer la paix de l'Europe, on eſt généralement convaincu qu'il faut abattre la puiſſance coloſſale de l'Angleterre. Les puiſſances maritimes ont encore un in-

(1) Cet article sur la Hollande étoit composé avant le traité de paix : je n'ai pas cru devoir y rien changer,

térêt plus direct & plus immédiat. Tel doit être le résultat de la conquête de la Hollande pour le monde entier. On verra tout-à-l'heure quels avantages la République française doit plus particulièrement en retirer. Le prix de la victoire doit appartenir à celui qui l'a achetée par ses sueurs, son sang, ses sacrifices de tout genre.

Cherchons donc la solution du problême, &, pour y parvenir, parcourons les systêmes mis en avant.

D'abord on a proposé de réunir la Hollande à la France, & de confondre les deux Républiques en une seule. Déjà même le Texel & l'Issel donnoient chacun leur nom à un département. Il est vrai que les auteurs de ce systême étoient fort embarrassés des trois provinces sises au de-là de l'Issel, de la Frise, de l'Over-Issel, de Groeninge. Les livrer au roi de Prusse; si on a pu le penser, si on a osé le dire publiquement, on a eu la précaution d'envelopper des ombres de la nuit un discours injurieux au peuple français. Comment se prêter à l'opinion que le Français puisse trafiquer des peuples lorsqu'il combat pour la déclaration des droits de l'homme? Ces trois provinces feroient-elles aussi partie intégrante de la République française? Mais que deviennent alors ces limites naturelles dont on est si jaloux? il faudroit donc élever des forteresses, entretenir de nombreuses armées pour défendre la République ouverte de ce côté.

Un décret prononceroit la réunion; mais la réunion existeroit-elle réellement, si l'empire des circonstances, des localités s'y opposent? Vous domineriez sur les corps par la force, mais la force concilie-t-elle les esprits & gagne-t-elle les cœurs?

Le systême de faire de la Hollande des départemens de France, mis une fois à l'écart, reste à examiner le systême de laisser la Hollande former une puissance & peser dans la balance politique.

Il faut à cette puiſſance un territoire. En vain auroit-elle du crédit & des richeſſes, ces richeſſes deviendroient bientôt la proie de celui qui l'attaqueroit. La conſidération lui eſt néceſſaire; l'acquerra-t-elle, ſi elle n'eſt forte ſuffiſamment pour ſe faire reſpecter? De quelle conſidération jouiſſent les républiques de St.-Marin, de Lucques; comptent elles ſeulement dans le nombre des nations?

Je penſe que nous devons laiſſer à la Hollande ſon territoire; nous ne devons garder que ce qui eſt rigoureuſement néceſſaire pour le maintien de notre tranquillité. Le territoire ſera t il borné au Waal, au Leck ou à la Meuſe? La France conſervera-t-elle les places ſituées ſur la rive gauche de cette rivière? Quelles places conſervera-t-elle? En ſuppoſant qu'il y ait de la garniſon, y ſera-t-elle ſeulement juſqu'à la paix?...

Toutes ces queſtions ne ſont pas de mon reſſort, & il n'eſt pas de mon intention de les traiter ici.

La Hollande ne peut être réunie à la France.

Elle doit former une puiſſance à part.

Je viens de le démontrer, la Hollande & la France doivent être alliées; je vais le prouver.

La Hollande ſeule abandonnée à ſes propres forces ne peut ſe ſoutenir; l'Angleterre la réduiroit de nouveau ſous ſa domination par mer, & l'Autriche ou la Pruſſe l'envahiroit bientôt par terre. La Hollande doit donc chercher un appui pour ſe mettre à l'abri des tentatives des puiſſances voiſines entreprenantes. Cet appui, où peut-elle le trouver plus ſûr que dans la France?

La France peut la protéger puiſſamment contre toute attaque par terre & par mer.

La Hollande eſt l'alliée naturelle de la France; elle l'eſt par ſa poſition topographique; elle l'eſt par la nature de ſon commerce; elle l'eſt pour le maintien de la liberté. La Hollande ne peut jamais faire ombrage à la

France; elle eſt trop foible. De ſon côté, la France peut retirer des avantages de la Hollande.

Toutes ces conſidérations militent contre l'Angleterre.

L'Angleterre aſpire à l'empire des mers & à s'emparer du commerce excluſif du monde. Toute puiſſance maritime & commerçante eſt néceſſairement ſon ennemie, car dans une rivalité de ce genre, il faut que le plus fort accable le plus foible. Le ſyſtême politique & oppreſſeur de la cour de St.-James ne peut s'accorder avec les principes de liberté & de l'égalité de la Hollande.

Nos principes politiques ſe rapprochent de ceux profeſſés par les Hollandais & ſont concordans. Point d'hérédité dans les emplois publics; les talens & les vertus ſont les ſeuls titres de recommandation. La nation hollandaiſe eſt, je puis m'exprimer ainſi, une nation approviſionnante, économe. La nation françaiſe eſt une nation diſſipatrice & conſommante. Il ne peut y avoir de rivalité, & dans cet état des choſes, tous les deux doivent y trouver leur avantage. Le point de contact de la France avec la Hollande ſous le rapport du commerce ne peut même être déſavantageux. En échange des bois de conſtruction, des cordages, des voiles & des marchandiſes des Indes, &c., la France offre des vins, des eaux-de-vie, des mouſſelines, des objets d'arts en tout genre.

Alliée de la France, la Hollande voit ſa liberté aſſurée, ſon gouvernement républicain affermi, ſon commerce augmenté des débris du commerce anglais.

L'Allemagne, la Suiſſe, les Pays-Bas ouvrent des débouchés à ſes marchandiſes. Ajoutez que la rupture du traité de commerce avec l'Angleterre, traité qui menaçoit nos manufactures du même ſort que les manufac-

tures hollandaiſes, doit encore offrir de nouvelles matières à ſpéculations.

La France, de ſon côté, trouve dans la Hollande une marine qui peut devenir plus conſidérable, un moyen de relever ſon crédit dans l'étranger.

A l'aide de ce crédit, ſous les auſpices de cette marine, le commerce français peut reprendre avec plus d'activité & réparer promptement les pertes occaſionnées par la tourmente révolutionnaire.

Je ne ſais leſquels des Français ou des Hollandais portent à l'Angleterre une haine plus forte & mieux méritée.

Les Français ont aboli la royauté. Les Hollandais ont proſcrit le ſtathoudérat.

La déclaration des droits de l'homme, publiée en France, porte : *Le libre exercice des cultes ne peut être interdit.*

La déclaration publiée en Hollande, porte : » *Tout homme a le droit de ſervir Dieu comme il l'entend, ou comme il ne l'entend pas, ſans pouvoir y être contraint en aucune manière* «.

Les conſtitutions des deux pays ont pour baſe la liberté, l'égalité.

L'Angleterre avoit ruiné les manufactures hollandaiſes.

Les fabriques françaiſes, à l'époque de la révolution, en 1789, touchoient à leur décadence, par les ſourdes menées & les intrigues de l'Angleterre.

Le cabinet britannique avoit impoſé à la France (ô honte! la loi de payer à Dunkerque un commiſſaire anglais, chargé de veiller à ce que le port de cette ville ne pût être réparé. Le cabinet britannique ſoutenoit le ſtathouder, fléau de la Hollande.

En France le goût des beaux arts eſt généralement répandu : en Hollande, c'eſt celui des ſciences exactes.

Le Français ingénieux eſt diſſipateur : le Hollandais laborieux eſt économe.

Le Français actif est propre aux opérations qui demandent de l'audace : le Hollandais plus lent est livré à des ouvrages qui exigent de la patience.

Une société célèbre en France, qui a joué un grand rôle, & exercé une grande influence dans la révolution, avoit proposé de dresser l'acte d'accusation du gouvernement anglais. Le comité d'insurrection hollandais a invité toutes les municipalités des Provinces-Unies à constater, chacune dans leur arrondissement, par procès-verbal en bonne forme, les dévastations, les crimes de leurs fidèles aliiés, écrits en lettres de sang jusques sous la chaumière du pauvre.

La France dans les colonies, la Hollande dans les Indes doivent propager la haine du nom anglois.

Avant de terminer, on me pardonnera les réflexions suivantes.

Les étrangers ne fixent que le but de la révolution française, n'en voient que les masses & les résultats, & n'en calculent que les conséquences. Ces calamités, ces scènes sanglantes leur paroissent inséparables d'une révolution chez une nation vive, impétueuse, dans laquelle fermentent au plus haut degré les élémens de toutes les passions. Des opinions erronées, subversives même de tout ordre social, ont été énoncées sans doute & accréditées ; mais ces erreurs leur paroissent devoir céder enfin aux principes éternels de justice proclamés & réduits en acte par la Convention nationale. Si ces vérités sont des chimères, comme on le prétend, pourquoi donc font-elles pâlir les tyrans ? Pourquoi déconcertent-elles la politique des hommes d'État ? Pourquoi les peuples plus éclairés raisonnent-ils sur leurs droits ? Ainsi parlent les étrangers. Ils conviennent que les armées françaises sont les plus disciplinées, & sur-tout les plus valeureuses de l'Europe. J'ai entendu des officiers supérieurs des armées ennemies

exprimer hautement le vœu de voir ressusciter le fameux Laudun, auquel seul ils comparent tel & tel général français.

Suivant la marche de la révolution, les étrangers n'ont pas confondu les républicains avec les Orléanistes & les royalistes, sous quelque livrée qu'ils se soient présentés; ils ne se sont pas mépris sur les vues de la commune conspiratrice de Paris, cherchant à concentrer l'exercice de la souveraineté du peuple. Ils ont pénétré aussi dans le cœur des Robespierre, Collot & Romme, successivement abattus au 9 thermidor, 12 germinal, 1 & 2 prairial. Les étrangers voient le peuple français attaqué par l'Europe, & triomphant de l'Europe, éprouvé par les revers, & supérieur à tous, marchant de victoires en victoires, faisant des traités de paix honorables, & traçant lui-même les limites de son territoire, dicter des lois à ceux qui prétendoient l'asservir.

Ils voient la révolution s'avancer à son terme, malgré les libelles de M. Burke, M. Lally-Tolendal, M. Mallet-du-Pan, M. d'Entraigues, Madame de Staël (1), &c.

---

(1) Madame de Staël est fille de M. Necker, ci-devant contrôleur-général de France, femme de M. le Baron de Staël, ambassadeur du roi de Suéde auprès de la République française. Dans un écrit intitulé : *Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt, & de suite aux Français*, & commençant par ces mots : « C'est à M. Pitt qu'il faut demander compte du destin », Madame la baronne s'exprime ainsi : « La constitution de 1789 » n'est point un étendard qui puisse épouvanter le nombre infini » de Français, qui, depuis cinq ans, ont pris part à la révolu- » tion, & qui voient dans la captivité de M. Lafayette l'écla- » tant augure de leurs destinées particulières. . . . . Il est im- » possible que la république de France, quand elle s'établiroit, » eût de long-temps cette sorte de calme; il est tant de classes » parmi les émigrés! *Le petit nombre* de coupables envers leur » patrie, la foule tellement absurde dans le sens même de ses

Convention nationale ! oui, malgré les crimes de plusieurs de tes membres, malgré les écarts d'un grand nombre, les étrangers voient en toi une masse d'hommes probes & amis sincères de la liberté, faisant tourner au profit de la République toutes les passions individuelles & tous les moyens inventés pour la détruire. Puisses-tu avoir sans cesse la conscience de ta force, comme les étrangers ont le sentiment de ta grandeur & de la majesté du peuple que tu représentes !

» propres intérêts (Ici madame la barone renvoie aux ouvrages de
» M. d'Entraigues, M. Ferrand & autres.), les femmes qui ont
» toujours le droit de céder à la terreur, ceux enfin qui, d'abord
» amis de la liberté, n'ont fui que l'empire du crime & se sont
» dérobés à une mort certaine, sous un gouvernement que vous
» reconnoissez vous-mêmes pour tyrannique.

» Quand il n'y a plus de lois peut-il exister des devoirs.......? »

Peut on plaider plus ouvertement la cause des émigrés, auteurs de la guerre? Plaider la cause des émigrés, n'est-ce pas diminuer le gage des assignats, & par conséquent les discréditer? N'est-ce pas appeler la contre-révolution? Madame de Staël croit-elle, sous l'égide inviolable du caractère de son mari, pouvoir impunément stipuler les intérêts des ennemis les plus acharnés de la République française ?

DISCOURS ET PROCLAMATIONS.

TROISIÈME PARTIE.

No. Ier.

Proclamation des représentans du peuple près les armées du Nord & de Sambre & Meuse, aux Bataves.

BATAVES,

Le peuple français a voulu être libre; il s'est levé, & ses ennemis ont fui. Une meute de tyrans s'est coalisée contre la République : seul, & fort de la justice de sa cause, le peuple a frappé, & ses ennemis ont été anéantis, aux Alpes, aux Pyrénées, au Nord, au Midi ; & le Rhin, & le Rhône, & la Loire, & la Bidassoa, rougis de leur sang, ont roulé leurs nombreux cadavres. Le succès pouvoit-il être incertain dans la lutte du crime contre la vertu, des préjugés contre la raison ?

Bataves, les armées de la République occupent déjà une portion considérable de votre territoire ; vos places fortes sont au pouvoir des Français ou prêtes à y tom-

ber. Alors que nous pourrions vous parler en maîtres, en vainqueurs, nous ne voulons vous parler qu'en frères & en amis.

Bataves, si le sentiment de la liberté n'est pas étouffé dans vos ames, le moment est arrivé. Prouvez à l'Europe, à l'univers qui vous contemple, que le sang de vos généreux ancêtres coule toujours pur dans vos veines. Trop long-temps vos fronts, flétris par la servitude, ont été courbés sous les lois de l'insolent stathouder : trop long-temps vous fûtes tributaires du gouvernement astucieux & perfide de l'Angleterre, qui veut s'emparer du commerce exclusif, attirer à lui toutes les richesses du monde, maîtriser les mers & tenir les peuples sous sa dépendance. Vos trésors ne doivent plus servir à alimenter l'ambition des despotes ; & le fruit de votre industrie ne doit plus tourner au profit de la tyrannie. Joignez vos efforts à ceux des Français pour briser le sceptre de ce gouvernement dominateur. Esclaves sous votre stathouder, vous fûtes les instrumens du despotisme. Délivrés du joug par les Français, associez-vous à leur gloire, en concourant avec eux à l'affranchissement des mers.

« Le peuple français est l'ami & l'allié des peuples libres. » Telle est la teneur de la constitution républicaine, adoptée par vingt-quatre millions d'hommes libres.

Dans cet article de la constitution, Bataves, lisez la mesure des devoirs d'un peuple qui a prouvé qu'il sait défendre ses droits : autant il est terrible envers ses ennemis, autant il est bon, généreux & loyal avec ses alliés.

En entrant sur votre territoire, nous ne venons pas vous imposer des lois ; mais convaincus que vous vous montrerez dignes du peuple qui vous a arraché à vos oppresseurs & que vous vous donnerez un gouvernement propre à établir votre liberté, les armées républicaines ne se réuniront à vous que pour assurer le maintien de vos droits & de votre indépendance. Il ne sera porté au-

cune atteinte à vos coutumes, aux opinions; car en même temps qu'il ne souffre pas qu'aucun peuple s'immisce dans son gouvernement, le peuple français, fidèle à la constitution qu'il s'est donnée, ne s'immisce dans le gouvernement d'aucune autre nation : les rapports, les relations de commerce ne seront point interrompus; les propriétés seront respectées; la vie de vos femmes & de vos enfans sera sous la sauve-garde de l'honneur français & des lois protectrices de l'humanité.

Malheur à celui qui, insultant par sa méfiance à la loyauté française, se rangeroit sous l'étendard de la tyrannie! le Français ne verroit en lui qu'un ennemi de la liberté, & le sort réservé aux complices des rois l'attend.

Les denrées fournies & livrées pour la subsistance & l'approvisionnement des armées seront exactement payées.

La monnoie républicaine, qui a si puissamment aidé le peuple français dans sa révolution, pourroit-elle ne pas obtenir auprès des Bataves tout le crédit qui lui est dû, lorsqu'elle est présentée par un peuple vainqueur, jaloux d'acquitter ses engagemens, & qui offre, pour gage de ce papier, une hypothèque de plus de quatorze milliards? Les stipulations, les contrats, les transactions, n'éprouveront aucune altération, soit qu'elles concernent les affaires des particuliers, soit qu'elles regardent la fortune publique.

Les ennemis de la révolution n'ont pas trouvé de moyens plus sûrs de calomnier le peuple français aux yeux des autres peuples que de lui imputer leurs crimes & leurs forfaits : les poisons, les incendies, les assassinats, les horreurs de la guerre civile & intestine, les fureurs du fanatisme, la famine, les accaparemens, voilà leur ouvrage! Le peuple en a été la victime; comment pourroit-il en être l'auteur? Mais grand par son courage, plus grand encore par sa constance à supporter les privations, à faire des sacrifices, le Français a déjoué toutes les factions & triomphé de tous les obstacles.

Bataves! vous avez reçu la servitude de vos pères, les Français vous offrent de transmettre la liberté à vos enfans. Quel opprobre si vous laissiez échapper une occasion si favorable de leur léguer ce précieux héritage! Mais non, vous ne serez pas insensibles à votre gloire & au bonheur de votre posterité; la nature ne réclamera pas en vain ses droits; & vous aussi vous aurez une patrie, vous ne balancerez pas entre l'esclavage & la liberté, entre l'opprobre & la gloire, entre les tyrans, fléaux de l'espèce humaine, & l'amitié d'un peuple ami de la justice.

Fait à Bruxelles, le 10 brumaire, l'an 3[e] de la République une & indivisible.

Signé, H. Bellegarde, Portiez (de l'Oise), & Briez.

N°. I I.

A Amsterdam, le premier pluviôse, l'an troisième de la République française une & indivisible.

Les représentans du peuple français, envoyés près les armees du Nord & de Sambre-&-Meuse,

AU PEUPLE BATAVE.

Le despotisme, ligué contre la liberté des peuples, nous déclara la guerre & entreprit de nous asservir.

Un stathouder rebelle s'étoit emparé de votre gouvernement; il entra dans la coalition impie des despotes, & forma avec eux le projet insensé de subjuguer un grand peuple.

Votre sang, vos trésors, furent prodigués pour cette criminelle entreprise.

Le ſort des armes a répondu à la juſtice de notre cauſe, & nos armées victorieuſes ſont entrées ſur votre territoire.

Bataves ! nous ne vous crûmes point complices de cet horrible attentat ; nos ennemis ſont auſſi les vôtres.

Le ſang des fondateurs de la République des Provinces-Unies coule encore dans vos veines ; & , au milieu des horreurs de la guerre, nous ne ceſsâmes de vous conſidérer comme nos amis & nos alliés.

C'eſt à ce titre que nous ſommes au milieu de vous. Nous n'apportons point la terreur, mais la confiance.

Il y a peu d'années qu'un vainqueur inſolent vous dicta des lois ; nous vous rendons la liberté.

Nous n'entrons point chez vous pour vous aſſervir. La nation françaiſe reſpectera votre indépendance.

Les armées de la République obſerveront la plus exacte diſcipline.

Toute voie de fait, tous excès contre les habitans, ſeront ſévèrement réprimés.

La sûreté des perſonnes & des propriétés ſera reſpectée.

Il ne ſera porté aucune atteinte au libre exercice des cultes.

Les lois, coutumes & uſages des Provinces-Unies ſeront proviſoirement maintenus.

Le peuple batave, uſant de ſa ſouveraineté, pourra ſeul changer où modifier la forme de ſon gouvernement.

(*Signé à l'original.*)

Gillet, Bellegarde, J. B. Lacoste, Joubert, Portiez (*de l'Oiſe*).

N°. I I I.

Amſterdam, le 2 pluviôſe, l'an 3 de la République françaiſe une & indiviſible.

Les repréſentans du peuple aux ſoldats des armées de Sambre-&-Meuſe & du Nord.

SOLDATS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

C'eſt aujourd'hui la fête des Républicains ; c'eſt à pareil jour que, pour l'exemple des peuples & la terreur des rois, Capet a expié ſes crimes ſur l'échafaud. En prenant cette réſolution vigoureuſe, la Convention ne s'étoit pas diſſimulé le danger ; la Hollande, l'Angleterre, l'Eſpagne, ſe diſpoſoient à ſe joindre à la coalition de la Pruſſe, de l'Autriche & de la Sardaigne, armées contre la France & ſecondées des contre-révolutionnaires de l'intérieur. Mais, forte de ſon énergie & de la confiance du peuple français, la Convention étoit certaine de les punir de leur audace ; elle comptoit auſſi, ſoldats, ſur votre courage, votre haine pour la tyrannie, votre amour pour la liberté ; elle avoit conçu de vous de grandes eſpérances, vous les réaliſez : les places fortes n'ont pas été un obſtacle à votre bouillante ardeur ; les hordes ennemies vaincues ont été anéanties ; leurs munitions, leur artillerie, ſont tombees en votre pouvoir : vous faites tourner au profit de la liberté la rigueur de la ſaiſon, conſacrée au repos par la nature. C'eſt avec une ſatisfaction bien ſentie que les repréſentans du peuple rendent aujourd'hui un témoignage ſolemnel à votre conſtance ; ils aiment à vous féliciter ſur le théâtre même de votre gloire. Puiſſe votre victoire, retentiſſant de ce point dans toutes les parties du globe, avertir les peuples de leurs

droits ! Ces ports, ces vaisseaux, c'est au prix de votre sueur & de votre sang qu'ils ont été conquis ; entendez les accens de la reconnoissance de vos frères delivrés de leurs oppresseurs. Soldats, mettez le comble à vos triomphes en donnant l'exemple du respect pour les propriétés & de la soumission aux lois. Vous avez terrassé vos ennemis armés ; confondez désormais leurs calomnies, en continuant de vous montrer dignes de la cause que vous défendez. Les peuples vous proclament leurs libérateurs : punir les tyrans, voilà votre gloire ; votre récompense sera dans les bénédictions de vos contemporains & de la postérité.

En conformité du décret de l'assemblée nationale, il sera célébré dans les armées une fête pour l'anniversaire de la mort du tyran.

Signé, GILLET, LACOSTE, JOUBERT, BELLEGARDE, PORTIEZ (*de l'Oise*).

No. I V.

Discours adressé aux soldats de la République française, & prononcé le 17 *brumaire, à l'exercice de ce jour, par* PORTIEZ (de l'Oise), *représentant du peuple près les armées du Nord & de Sambre-&-Meuse.*

SOLDATS DE LA RÉPUBLIQUE,

Les tyrans avoient osé souiller le sol de la France ; la patrie en danger vous appella à son secours : vous volâtes aux frontières ; elles furent purgées des satellites du despotisme ; ses places fortes sont tombées au pouvoir des Républicains, & des fleuves séparent la terre de la liberté de la terre des esclaves.

La Convention nationale qui marche auſſi au pas de charge contre les tyrans, la Convention, interprète de la reconnoiſſance nationale, a décrété que vous avez bien mérité de la patrie, & le peuple a répété que vous avez bien mérité de l'humanité.

Guerriers, vous combattez pour *l'unité & l'indiviſibilité de la République*; c'eſt de l'union de toutes ſes parties que dépend ſa force. Vous combattez pour la *liberté*; ſans elle, l'homme déchu de ſa dignité eſt dans un état pis que le néant. Vous combattez pour l'*égalité*; elle eſt la compagne inſéparable de la véritable liberté. Sans elle, l'homme eſt déshérité de ſes droits, des droits établis par la nature & fondés ſur l'éternelle juſtice. Défenſeurs de la première République du monde, vous arroſez de vos ſueurs, vous fécondez de votre ſang l'arbre de la liberté qui doit étendre ſes rameaux ſur toute la ſurface du globe, & à l'ombre duquel les générations futures, unies par les doux liens de la *fraternité*, doivent jouir du bonheur qu'elles vous devront.

Soldats, dans cette lutte de la liberté contre le deſpotiſme, pluſieurs de nos frères ont ſuccombé; le champ de bataille a été pour eux le lit d'honneur. Que dis-je! en payant hâtivement peut-être tribut à la nature, ces guerriers ne ſont par morts; le laurier croît ſur la tombe du brave. Ils vivent dans l'hiſtoire & dans la mémoire des hommes, & le cœur de chaque ami de la liberté eſt pour eux un Panthéon. Avec quel attendriſſement la Convention a couronné de fleurs leur urne funéraire à cette fête des victoires des armées de la République. Placés à des poſtes différens, mais toujours ſous l'étendard de la République, ils défendoient la même cauſe. Les dangers avoient été les mêmes; leur gloire eſt égale. C'eſt avec un plaiſir bien ſenti, que je m'acquitte en ce moment de l'engagement que j'ai pris avant mon départ

pour cette armée, d'être auprès de vous l'organe de vos amis.

Ah! si quelqu'un de vous, dégénérant de lui-même, étoit tenté de regarder derrière lui dans la carrière que vous parcourez si honorablement, je lui montrerois vos pères, vos mères, vos sœurs, vos amis, faisant par-tout de vos exploits le sujet de leurs entretiens; je lui demanderois s'il veut renoncer à être l'objet intéressant de leur vive sollicitude. Oui, braves guerriers, la France ne s'entretient que de vos hauts faits; l'Europe est pleine de votre gloire.

Mais ces succès vous ne pouvez les conserver que par la discipline sans laquelle il n'y a pas d'armée. Cette nuit j'ai visité une partie des postes : j'ai vu avec peine que la surveillance n'étoit pas assez rigoureuse. Les factionnaires laissent approcher des corps de garde, sans crier *qui vive*. J'ai saisi le fusil d'une sentinelle endormie sur un banc. Soldats, quand il s'agit de la liberté, rien n'est fait si tout n'est pas fait. Redoublons donc de vigilance, que les succès ne nous endorment pas; ayez confiance en vos chefs, ils la méritent tant que l'autorité supérieure n'en a pas autrement ordonné. Obéissez à la loi, elle est l'expression de la volonté générale. Prouvez par votre conduite, votre frugalité, votre tempérance, que vous êtes Républicains. Confondez, à force de vertus, les calomniateurs du peuple français. Soldats, représentans, peuple, soyons unis pour conduire bientôt à son terme notre sublime révolution.

N°. V.

Discours prononcé à Bruxelles, le 20 brumaire, à l'ouverture du temple de la Raison, *& à l'occasion de la prise des villes de* Mastricht *&* Nimègue; *par Portiez (de l'Oise), représentant du peuple près les armées du Nord & de Sambre & Meuse.*

CITOYENS,

Où sont ces rois ligués contre la France? quels ont été les résultats de ces diètes, de ces conseils fameux, de ces plans si vantés? où donc ont abouti ces appareils formidables, ces préparatifs immenses? que sont devenus ces masses énormes de soldats tacticiens, & leurs généraux si célèbres par leurs talens & leur expérience militaire. Ah! ce cortége, cette pompeuse cérémonie, ces trophées, ces chants de la victoire, m'annoncent que ces projets ont échoué & que les ennemis sont vaincus. Oui, le peuple français a abaissé un regard sur eux, & ils sont rentrés dans la poussière. Le drapeau tricolor flotte sur les Alpes & les Pyrénées. L'arbre de la liberté fleurit, arrosé par le Rhin.

Graces vous soient rendues, généreux guerriers! les triomphes de la république sont le prix de votre sang. Graces te soient rendues, ô peuple, dont la patience à supporter les sacrifices peut seule être comparée à la valeur des troupes républicaines! En défendant ta liberté, tu stipules les intérêts du genre humain; en chassant de tes frontières les ennemis de la révolution, tu invites les hommes de tous les pays à vomir les tyrans de leurs contrées.

Cependant, tandis que les Français étonnent l'univers par la hardiesse de leurs entreprises & leurs succès prodi-

gieux ; tandis qu'ils surpassent tout ce que Rome & Athènes, tout ce que les républiques anciennes & modernes firent de grand, par quelle fatalité la calomnie s'attache-t-elle à eux pour flétrir leurs lauriers ? Seroit-il donc vrai qu'il en est des nations comme des individus ?

Peuple qui m'entendez, n'ajoutez pas foi à ces impostures inventées par la malveillance, présentées avec astuce & propagées avec perfidie.

Non, la liberté pour laquelle les François combattent n'est pas, comme nos féroces ennemis l'ont dit, une furie armée de torches & de poignards, ayant pour trône un monceau de cadavres, & pour sceptre un instrument de mort ; c'est une divinité bienfaisante qui distribue le bonheur à tous les mortels.

L'égalité n'est pas non plus une chimère, ainsi que l'ont répété les despotes dans leurs insolens manifestes ; elle n'est pas l'égalité de moyens, de fortunes, de talens : la nature ne s'est pas montrée également libérale envers tous les hommes. Le législateur travaille sans cesse à diminuer, par la sagesse de ses lois, ces fortunes colossales, à ramener ce niveau, problême politique dont la solution, cherchée depuis long-temps, n'est pas encore trouvée ; ce niveau que les passions des hommes, le jeu, l'ignorance, la cupidité, la paresse, &c. tendent sans cesse à rompre ; mais c'est l'égalité des droits, l'égalité devant la loi, qui, le bandeau sur les yeux, pèse, dans la balance de l'équité, toutes les actions au même poids, & frappe de son glaive les individus coupables, quels qu'ils soient. Sous le règne de l'égalité, un sergent, un simple soldat devient général, & le simple citoyen parvient aux premiers emplois de la république, parce qu'il n'y a d'autres titres de recommandation que les talens & la vertu.

Citoyens, la Convention nationale, qui a donné au monde l'exemple de conduire les rois à l'échafaud, a réveillé dans les peuples, par le supplice exemplaire de

Louis Capet, le ſentiment de leurs droits, & relevé la dignité de l'homme. La Convention, environnée elle-même de piéges de toute eſpèce, a vu le peuple travaillé par des factions, trahi par des fonctionnaires publics prévaricateurs. Pouſſée par la néceſſité, elle fonda un gouvernement ferme, énergique, le gouvernement révolutionnaire. Les malveillans tournèrent contre la révolution l'inſtitution créée pour l'affermir. La Convention vouloit une juſtice ſévère, inflexible, prompte contre les conſpirateurs, mais la juſtice enfin : les ſcélérats exilèrent la juſtice de ſon temple, des tribunaux. A la loi, expreſſion de la volonté génerale, ils ſubſtituèrent l'arbitraire, les caprices. La Convention a vu le mal, elle y a remédié.

La terreur eſt retournée dans l'ame des conſpirateurs & dans le camp des ennemis. Des coupables ont ſatisfait à la vengeance nationale, & de grands exemples de juſtice ſe preparent encore.

Ils ne ſeront pas oubliés, les dilapidateurs de la fortune publique, des ſueurs du peuple ; car la probité eſt à l'ordre du jour.

L'homme, ſorti des mains de la nature, eſt né pour être heureux : la ſomme du bonheur doit être en raiſon du développement des facultés morales, phyſiques & intellectuelles. Ce développement ne peut s'opérer que par la liberté. L'homme eſt l'egal d'un autre homme, parce qu'il eſt doué comme lui d'une ame & d'un cœur : peut-il être heureux ſi ſon ſemblable uſurpe ſa ſouveraineté? La liberté & l'égalité ſont les dons de l'Être ſuprême, auquel vous dédiez aujourd'hui un temple dans cette enceinte.

Être infini que j'adore & que je ne conçois pas ! toi qui créas l'aſtre du jour & animes la nature entière, je te ſalue. Tu fais ſuccéder les ſaiſons aux ſaiſons, la nuit au jour, & les ténèbres à la lumière ; ta main

puissante lance le tonnerre & répand sur nos vallons d'abondantes rosées ; tu semas le ciel d'étoiles ; tu couvres les prairies de fleurs émaillées, & les campagnes de fertiles moissons ; par tes ordres, les vents rafraîchissent la terre ou soulèvent les tempêtes : mais ton plus bel ouvrage est l'homme libre ; & cependant l'homme a detruit tes œuvres, en réduisant son semblable à l'esclavage : les tyrans du monde ont interverti l'ordre que ta sagesse a établi. En vengeant les droits de la nature, les Français rétablissent ton ouvrage. Être puissant ! tu les secondes dans leur entreprise en coordonnant le monde physique au monde politique, en ouvrant le chemin de la gloire à leurs armées victorieuses par l'influence d'une saison propice aux combats. Ainsi, le Français, en te faisant hommage de ces trophées, de ces drapeaux enlevés à l'ennemi, de ces villes conquises, les reporte à son véritable auteur. Tu couronnes ton propre ouvrage en couronnant du succès les efforts de la République.

C'est par la bienfaisance, bien plus que par la puissance, que les Français aspirent à te ressembler.

Être vengeur du crime & rémunérateur de la vertu ! le coupable est déjà puni ici bas par ses remords ; tu plaças dans sa conscience son premier bourreau. S'il échappe à la vengeance des lois humaines, ta justice éternelle l'attend après son trépas.

L'homme vertueux trouve sa récompense dans son cœur. Gérard Meunier (*) avoit déja reçu, dans le témoignage de sa conscience, le prix de son action héroïque, des soins consolateurs administrés au représentant du peuple Drouet, martyr de la liberté, avant que la Convention nationale l'eût recompensé avec la générosité d'une nation amie de l'humanité.

(*) Gérard Meunier étoit présent à la cérémonie.

Suprême intelligence! c'eſt de toi qu'émane la ſubſtance de ce guerrier qui combat ſi vaillamment pour ſa patrie. C'eſt encore dans ton ſein que retourne ſon ame, tandis que ſes frères d'armes répandent ſur ſa tombe les fleurs de l'amitié, & que tous les amis de la liberté la couvrent des guirlandes de la reconnoiſſance.

Etre ſuprême! continue de ſeconder les Français. Que tous les peuples ſoient libres! que ta bienveillance univerſelle ne faſſe de tous les hommes qu'une ſeule famille! que, confondant leurs ſentimens, ils puiſſent fraterniſer ſur les tombeaux des rois, & les vœux des Français seront accomplis.

No. V I.

Diſcours prononcé à Bruxelles le 30 brumaire, au temple de la Raiſon, par Portiez (de l'Oiſe), repréſentant du peuple près les armées du Nord & de Sambre-&-Meuſe, pour l'inſtallation de l'adminiſtration centrale de la Belgique.

CITOYENS,

En vain les ſoldats de la République ont chaſſé les deſpotes & leurs ſatellites du ſol de la liberté; en vain ils les ont relégués au-delà du Rhin: ſi l'on n'établit pas une adminiſtration bien combinée dans toutes ſes parties, les fruits des conquêtes des républicains ſeront bientôt la proie des dilapidateurs de la fortune publique, & des vampires abſorberont les produits de la victoire: tel eſt le but de l'inſtitution dont les citoyens qui ont fixé le choix des repréſentans du peuple vont être les agens.

Vous, sur qui la confiance publique se repose, vous êtes appelés, dans des circonstances difficiles, à exercer des fonctions importantes & délicates : combien d'occasions vous aurez de développer, de propager les grands principes de liberté, de fraternité, & d'un gouvernement vraiment populaire !

Citoyens, l'homme ne s'est réuni en société avec ses semblables que pour garantir sa propriété de l'invasion des brigands & sa personne de l'attaque des assassins. Chacun, par le pacte social, a consenti à faire le sacrifice d'une portion de cette liberté illimitée dont l'homme jouit dans l'état de nature, dans cet état où il est mû par l'instinct plutôt que par le sentiment, par l'appétit plutôt que par la raison. En échange de cette portion, chacun acquiert la jouissance des portions de tous les autres sociétaires; ainsi il se fait une compensation, & la somme des avantages est plus forte : ajoutez que, dans l'ordre social, les facultés morales & intellectuelles de l'homme se développent avec une grande étendue. Les premières sociétés n'offrirent d'abord que l'image d'une famille : de là le gouvernement paternel, auquel, trop souvent depuis, l'on a comparé le régime oppresseur des rois. Dans l'origine des sociétés, l'homme étoit heureux, parce qu'il étoit innocent & vertueux; ses mœurs étoient pures. Bientôt des sociétés plus nombreuses furent formées. La force des uns, la foiblesse des autres, en un mot les passions dégénérées, établissent une différence de vaincus & de vainqueurs, d'esclaves & de dominateurs, de sujets & de rois. Ouvrons l'histoire, que voyons nous ? Des conquérans se disputant l'empire & les dépouilles du monde A ces conquérans ont succédé d'autres brigands illustres; c'est toujours le même spectacle, ce sont toujours les mêmes scènes; le nom seul des acteurs a changé. Dans cette succession rapide des événemens, il n'est question des peuples que

comme des inſtrumens de l'ambition & de la folie des rois & des empereurs. De temps à autre s'élèvent des hommes doués d'une ſenſibilité plus vive, d'une ame plus forte, d'un cœur plus épris des charmes de la liberté. Ils en réclament les droits; mais les perſécutions, les ſupplices, la ligue, l'échafaud, ſont leur partage. De ces luttes il n'eſt réſulté que des formes de gouvernement plus ou moins deſpotiques, à la faveur deſquelles le peuple a toujours été ſacrifié à l'ariſtocratie & à la tyrannie.

Ainſi vivoient depuis des ſiècles les peuples, les peuples ſeuls ſouverains, ſoupirant en ſecret pour la liberté qu'ils n'oſoient réclamer hautement: mais il étoit réſervé à notre ſiècle d'offrir l'exemple d'un peuple puiſſant & éclairé, ſortant tout-à-coup du tombeau de la ſervitude, & épouvantant les tyrans par le bruit des fers qu'il ſecoue. Français, conçois de toi-même un noble orgueil; tu rends à l'homme ſa dignité.

Je laiſſe à l'hiſtoire à décrire les cauſes de ta révolution, la plus étonnante de celles conſignées dans les faſtes. Elle montrera le peuple excédé d'impôts, la cour ajoutant vexations à vexations, & dilapidant le produit des ſueurs de ce peuple; les grands inſultant par le luxe à ſa misère. Elle peindra, de ſon pinceau véridique, le temps ſoulevant peu-à-peu le voile de la vérité; la fraternité préparant ſon triomphe dans des ſociétés qui ſe couvroient de l'ombre du myſtère; la philoſophie tonnant dans les ouvrages de Jean-Jacques, Mably, Monteſquieu, &c., contre les préjugés, contre la violation des droits de la nature, & les dénonçant à l'humanité entière dans leurs écrits accuſateurs. Elle dira comment les ſciences exactes, devenues à l'ordre du jour, avoient fixé la frivolité du Français, en lui faiſant en tout deſirer des réſultats précis; & comment la révolution d'Amérique, les mouvemens de Hollande & de Brabant,

ſujets

ſujets habituels des entretiens des Français, avoient réveillé dans les ames les idées de liberté, & échauffé les cœurs. Pour moi, je ne viens point aujourd'hui uſurper le domaine de l'hiſtoire, en indiquant les cauſes ſecrètes ou apparentes de ces mouvemens ſourds, précurſeurs des révolutions, qui ébranlent les empires juſque dans leurs fondemens.

Les premiers légiſlateurs du peuple français avoient compoſé avec les principes. Où étoit, en effet, l'égalité avec cette inſtitution monſtrueuſe d'un roi... ?

L'aſſemblée légiſlative, qui avoit commencé ſa première ſéance par diſputer ſur la place du fauteuil, ſiége d'un roi dans un ſénat populaire, a fini par abattre le trône au 10 août.

Mais la convention a réparé les torts de l'aſſemblée conſtituante, en envoyant Louis Capet, roi, au ſupplice, & en flétriſſant dans ſa perſonne la royauté par l'échafaud.

Aujourd'hui tous les individus compoſant le peuple français ſont reſtitués dans l'exercice de leurs droits; une conſtitution populaire les conſacre, & la volonté de vingt-quatre millions d'hommes libres les garantit. Cependant des factions, déchirant le ſein de la patrie, avoient tenté de s'emparer du gouvernement; le parti du peuple apperçoit leurs deſſeins, il les frappe, & s'élève majeſtueux ſur leurs débris. Des tyrans ſe coaliſent au dehors pour étouffer la République naiſſante; le peuple français s'eſt ébranlé, &, ſans déployer encore la plénitude de ſes moyens, il a terraſſé ſes ennemis. La Liberté, aſſiſe ſur le Mont-Cénis, & agitant le drapeau tricolor, appelle tous les habitans du globe à ſe ranger ſous ſon empire: les couronnes doivent tomber ſous le bonnet qui couvre ſa tête, & la pique qu'elle tient à la main doit briſer les ſceptres. Les Alpes ont

vu des prodiges plus grands que ceux tranfmis par l'hiftoire. Les Français embraffent de nouveaux frères dans les habitans du Mont-Terrible, du Mont-Blanc, des Alpes-Maritimes. La vallée d'Aran, Puy-Cerda, &c., demandent à être Français. St-Sebaftien, Fontarabie, voient l'arbre de la liberté ombrager le fol efpagnol. La Meufe, l'Efcaut, le Rhin, délivrés de la préfence des defpotes, coulent fous des lois plus heureufes. La Convention, inveftie d'un grand pouvoir, eft chargée d'une grande refponfabilité. Dépofitaire de hautes deftinées, telle marche à fon but, la République une & indivifible; elle travaille au bonheur du peuple, & voit les générations futures; elle prouve chaque jour que ce n'eft pas un vain mot que la juftice mife à l'ordre du jour. Comme la Convention, les repréfentans envoyés dans les départemens & près les armées ne redoutent pas l'œil févère de la juftice pour leur conduite, au milieu des grandes opérations politiques, militaires & adminiftratives qui appellent toute leur follicitude. Les repréfentans du peuple près les armées du Nord & de Sambre-&-Meufe, viennent dans la décade dernière de prendre de concert avec leurs collègues des départemens voifins, des mefures bienfaifantes, dont les habitans des pays conquis doivent reffentir les effets.

La peine des galères eft abolie. Le fupplice des tortures n'affligera plus les yeux de l'humanité. En refpectant la liberté des cultes & des opinions, les mariages devant les officiers civils auront lieu, & leurs effets feront garantis aux enfans par la loi.

Des agens des commiffions exécutives étoient dénoncés par l'opinion publique, comme prévariquant dans leurs fonctions; les repréfentans du peuple, toujours jaloux de répondre à la confiance publique, ont ordonné l'appofition des fcellés fur tous les papiers de ces agens,

& leur conduite ſera ſcrupuleuſement examinée. L'ordre va s'établir dans toutes les parties de l'adminiſtration, par l'effet de l'arrêté qui organiſe les autorités qui fixent notre attention aujourd'hui. La régie des domaines nationaux eſt principalement à l'ordre du travail des repréſentans. En même temps que nous menaçons de la rigueur de la loi tout Français, tout agent qui feroit des achats en numéraire, nous vous invitons, Belges, à échanger le vôtre contre les aſſignats. Si vous voulez ſincèrement la réunion à la France, pouvez-vous balancer entre la monnoie des républicains & la monnoie des deſpotes, entre les effigies royales & ariſtocratiques & les ſymboles de la liberté? Diverſes branches de commerce avec la France ſont ouvertes; &, pour faciliter davantage l'écoulement des aſſignats, les domaines nationaux immeubles ne tarderont pas à être mis en vente: la vente des meubles s'opère toujours avec activité. Nous vous offrons de nouvelles occaſions d'atteſter la vérité des ſentimens que vous manifeſtez dans vos adreſſes, en prévoyant au beſoin des armées & au ſoulagement des ſoldats de la République.

Comme le but de la cauſe des Français & des tyrans eſt différent, les moyens ſont auſſi différens. Maintenant comparez les mœurs ſimples des repréſentans du peuple avec le faſte des cours, la publicité de leurs opérations avec le myſtère des cabinets: ſortis du ſein du peuple, ils y rentreront bientôt, pour y donner les premiers l'exemple de la ſoumiſſion aux lois qu'ils auront faites. Pour le malheur des peuples, la tyrannie & l'inſolence des rois eſt héréditaire: voyez comme dans tous les pays du deſpotiſme les tyrans ont ravalé l'eſpèce humaine, en énervant les facultés naturelles de l'homme, tantôt par des ouvrages qui outragent l'honnêteté, tantôt par des ſpectacles réprouvés par le goût, & inſultant à la

pudeur publique, tantôt par l'image des plaisirs grossiers & honteux qui dégradent l'homme dans sa dignité. Les monstres, ils se gorgent de sang & d'or, & se vautrent dans la fange des sales voluptés; & cependant le peuple, bon & juste par-tout, en a partagé la patience, la frugalité, la pudeur, l'amour du travail. C'est cette portion, la plus intéressante de l'humanité, qui doit attirer tous vos soins. Administrateurs, soyez inflexibles envers les conspirateurs, sévères envers l'égoïste; soyez doux & humains envers cette partie du peuple qui cultive nos campagnes, féconde la terre de ses sueurs, creuse les canaux, façonne les armes, construit nos maisons, & travaille l'habit qui nous garantit de la rigueur des saisons. Je ne rappellerai pas ici les diverses natures d'objets qui seront de la compétence de votre administration; c'est le véritable esprit de l'administration qu'il importe de saisir. Ne perdez pas de vue que la célérité dans les affaires n'est point incompatible avec la sagesse des résolutions; & la sévérité dégénère en cruauté, si elle n'est guidée par les principes de l'humanité.

Que la justice sur-tout soit la règle de votre conduite, comme elle est la base de tout bon gouvernement. La justice, elle est une dette que tous les membres du corps social ont contractée les uns envers les autres, & ce sont les magistrats, les administrateurs, qui sont chargés de l'acquitter.

Et vous, citoyens, qui avez obtenu la confiance des administrateurs pour les seconder dans leurs importans travaux, sachez qu'il n'y a pas de petite place dans une république; tout poste est glorieux, dès qu'il est utile. Le soldat & le général, le commis & l'administrateur, le magistrat & le législateur, tendent au même but. Comme il est plus d'un genre de dangers, il est aussi plus d'un genre de gloire.

Et vous, Belges, faites à l'intérêt commun le ſacrifice de vos préventions; oubliez vos diſſentions; confondez dans un ſeul ſentiment, l'amour de la liberté, les ſentimens qui vous ont diviſés juſqu'à ce jour. C'eſt à vous à donner l'exemple de ces généreux efforts, vous que la République françaiſe admet à concourir aux travaux & à l'honneur de l'adminiſtration. Se vaincre ſoi-même eſt digne de l'homme libre.

En un mot, citoyens de toutes profeſſions, tandis que nos frères d'armes continuent de chaſſer l'ennemi du dehors, tandis que les armées républicaines portent, par leur attitude impoſante, la terreur chez les deſpotes, achevons, nous, leur ouvrage, en comprimant les malveillans de l'intérieur, en établiſſant de l'ordre & de l'harmonie dans les adminiſtrations. Citoyens, rivaliſons tous d'efforts pour hâter le triomphe complet de la liberté; & un jour, lorſque nous paierons le tribut inévitable dû à la nature, en deſcendant au tombeau, nous ne mourrons pas tout entiers, nous aurons ſervi l'humanité, nous aurons vécu.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

No. VII.

Discours prononcé à Aix-la-Chapelle, le premier nivôse de l'an troisième de la République française, par Portiez (de l'Oise), *représentant du peuple, à l'occasion de l'ouverture du temple à l'Etre-Suprême, & de l'installation de l'administration centrale.*

Citoyens,

Les représentans du peuple présentent aujourd'hui, aux habitans de ces contrées, les administrateurs dont ils ont fait choix. Les désordres inséparables de la guerre & de la rapidité même des conquêtes vont cesser. Organisée dans toutes ses parties, la machine administrative est en activité ; c'est une circonstance heureuse de vous les présenter dans le temple ouvert à la Raison & destiné au culte de l'Etre-Suprême. Pour son inauguration, nous célébrons les victoires nouvelles que les armées des Pyrenées Orientales & Occidentales viennent de remporter sur les Espagnols ; car tandis que la foudre républicaine semble un moment reposer au Nord, les Français cueillent de nouveaux lauriers dans le Midi ; les vainqueurs de Port-Vendre & de Bellegarde, de Fontarabie & de Saint-Sébastien moissonnent à trois cents lieues d'ici, dans le champ de la victoire.

Hommes de tous les pays & de toutes couleurs, quelles que soient les erreurs qui vous aient divisés jusqu'à ce jour, vous pouvez entrer dans cette enceinte. Ici on célèbre les louanges de l'Etre tout-puissant qui créa la

lumière, mit les élémens en harmonie, régla le cours des saisons, fixa les limites aux mers & étoila la voûte du ciel de mondes lumineux & d'astres bienfaisans. Ici nous chantons les exploits des defenseurs de la liberté, & les vertus des amis de l'humanité. Ici on fait lecture des lois qui maintiennent l'ordre social, protectrices de la liberté, de l'égalite, de la propriété. Ici, enfin des frères se réunissent pour répandre l'instruction, & s'animer, par des instructions simples & familières, à la pratique de toutes les vertus. Qu'il me soit permis de mêler à cette touchante cérémonie quelques vérités utiles.

Citoyens, tout étoit bien, sortant des mains de la nature; tout a dégénéré par l'effet des causes secondaires; & bientôt l'homme lui-même, dégenéré de sa dignité, s'est montré l'ennemi de ses semblables, de ses égaux.

Eviter ce qui peut nuire, aller au-devant de ce qui fait du bien, tel est le premier sentiment de tout être vivant. De-là le principe de reconnoissance qui le porte vers celui dont il reçoit un bienfait. La reconnoissance créa les cultes; les hommes ont paye à l'éternel un tribut d'adoration sous des formes différentes, suivant leur caractère & les impressions des climats. Cependant des êtres petits & foibles, pâitris du même limon que les autres hommes, des imposteurs en un mot, oui des imposteurs (car ils n'ont jamais produit les titres de leur mission, & ils annoncent des mystères autres que ceux de la nature) des imposteurs ont porté l'excès de leurs orgueilleuses prétentions jusqu'à s'interposer entre le créateur du monde & la conscience de l'homme. Combien ils sont criminels, ces individus, qui dans tous les pays & dans tous les temps ont immolé des victimes humaines à un Dieu souverainement bon, &

qui, pour honorer la divinité, détruisent son plus bel ouvrage !

Le temps qui use tout, sembloit devoir user l'erreur & montrer la verité dégagée enfin des nuages qui la couvrent. Cependant les siècles derniers offrent l'exemple des guerres religieuses, & plus nombreuses, & plus terribles que les siècles des temps reculés. Si les annales de la Grèce nous transmettent l'histoire de la guerre sacrée du Péloponèse, elles ne font pas mention du moins de monumens de barbarie, d'inhumanités semblables aux journées trop fameuses de la St.-Barthelemi & des vêpres siciliennes. Des pages entières ne sont pas ensanglantées par le récit de guerres couvertes du prétexte de la religion ; des générations égarées par le fanatisme ne vont pas se précipiter dans le goufre du néant pour courir après des fantômes & les rêveries de quelques cerveaux creux.

La mesure du prix d'une invention doit être déterminée par le degré d'utilité dont elle est pour les hommes & son rapport avec leur bonheur. Un monde nouveau a été ajouté au monde connu. Des constellations échappées jusque-là à l'observation des astronomes, ont augmenté le domaine céleste. Lorsque la république des lettres dégénéroit, les arts, les sciences exactes s'enorgueilloient de quelques inventions heureuses : mais ces discussions polémiques, ces problêmes résolus, ces calculs algébriques, ces disputes littéraires n'auroient-elles servi qu'à affermir le despotisme, distraire les peuples des idées de liberté, & leur donner le change sur leurs véritables intérêts ? L'esprit humain a-t-il fait plus de progrès dans la science des gouvernemens ? L'Amérique & la France exceptées, le systême de l'ordre social s'est-il perfectionné ? Sent-on par-tout l'absurdité *de la balance des pouvoirs ?* Comme s'il y avoit d'autre *pouvoir* que celui du peuple.

Eſt-on bien convaincu du malheur de cette hérédité de puiſſance tranſmiſe de familles en familles privilégiées? La maſſe des maux qui pèſe ſur l'eſpèce humaine eſt-elle diminuée? Non : car il exiſte encore des rois & des empereurs. Le peuple par-tout ſeul ſouverain eſt encore eſclave. Une poignée d'imbécilles opprime le genre humain, & une troupe de brigands commande à des millions d'hommes. Quand on réfléchit ſur la deſtinée des nations, on ne ſait de laquelle on doit être plus étonné, ou de l'inſolente audace des tyrans à impoſer le joug aux peuples, ou de la lâche & complaiſante foibleſſe des peuples à ſupporter le fléau des rois. Des générations ont déshérité des générations ſuivantes des droits impreſcriptibles. Pouvoient-elles intervertir l'ordre immuable de la nature? Si, contre leur propre intérêt, elles abjuroient la raiſon, pouvoient-elles aliéner pour les autres le droit que tout homme reçoit en naiſſant & qui conſtitue ſon exiſtence, droit qu'il ne peut lui-même aliéner ſans renoncer aux prérogatives que l'auteur de la nature en le douant d'une ame, d'un cœur & de la liberté, lui a données ſur tous les autres êtres. Le jour où tous les peuples ſeront pénétrés de ces principes, ils auront le ſecret de leurs forces, & les tyrans ſeront anéantis. Ce moment n'eſt peut-être pas ſi éloigné qu'on le penſe.

Oui, telle eſt la nature & telles doivent être les conſéquences de la révolution françaiſe. Elle doit changer la face du globe ; la réſiſtance des deſpotes doit hâter ce changement. Tout y concourt ; la poſition de la France ſur l'Océan & la Méditerranée ; l'étendue de ſon commerce, ſes progrès dans les arts, ſes tribunes publiques, ſon nouveau calendrier, la monnoie républicaine, ſon langage clair & précis, mais ſur-tout la bonté de ſa cauſe, la grandeur de ſes ſentimens, la pureté de ſes principes,

ſon code de lois, puiſé dans le code même de la nature! Si les trônes, ſappés dans leurs fondemens par la main de la liberté, ne doivent pas bientôt s'écrouler, les rois les coaliſeroient-ils contre la République française? épuiſeroient-ils leurs tréſors pour ſubvenir aux frais de la guerre? armeroient-ils ces troupeaux d'eſclaves qui doivent, par leur deſtruction, fournir matière à de nouveaux triomphes pour les soldats de la République? abandonneroient-ils la molleſſe des cours pour venir encourager par la préſence de leurs précieuſes perſonnes, de loin (1) il eſt vrai, leurs féroces ſatellites, & être témoins de leur défaite?

Oui, je le répète, l'arbre de la liberté, planté par le Français & fécondé par ſon ſang, doit ombrager l'univers entier, & les générations heureuſes bénir un jour, ſous ſon ombrage, leurs libérateurs.

Vous pouvez concourir efficacement à ce grand œuvre; vous, adminiſtrateurs, appelés par la confiance à remplir d'honorables fonctions, vous juſtifierez cette confiance par votre exactitude à remplir tous les devoirs qui vous ſont impoſés, par votre ſévérité envers les égoïſtes, votre inflexibilité envers l'ennemi de la République, votre humanité envers les infortunés, votre juſtice envers tous.

Vous le pouvez, guerriers couverts de bleſſures & de lauriers, vous dont les repréſentans du peuple ne viennent pas enflammer l'ardeur. Ils vous rappellent la ſublimité de votre miſſion, & vous propoſent pour modèles à tous les hommes. Vous le pouvez, vous jeunes

---

(1) A la mémorable bataille de Fleurus, François, empereur, étoit ſous un arbre, à une diſtance qui n'a pas permis de craindre pour ſes jours. On connoît la prudence de d'Yorck, duc, & ſur-tout de d'Artois, ci-devant comte.

gens, dont le cœur encore pur, n'eſt point gâté par de viles paſſions, & qui, plus près de la nature, devez mieux en entendre la voix, en connoître les droits, & les défendre avec plus de chaleur.

Et vous, moitié du genre humain, long-temps opprimée comme lui, femmes intéreſſantes par vos vertus & votre foibleſſe, vous le pouvez auſſi. Sous le règne de l'égalité, les droits du foible ſont maintenus contre les prétentions du fort. N'avez-vous pas été auſſi victimes de la tyrannie que nous combattons? Le triomphe de la liberté ne doit-il pas être le vôtre? & votre bonheur n'eſt-il pas inſéparable de celui de vos frères, de vos enfans, de vos époux?

Et vous, habitans des pays conquis, vous pouvez concourir au triomphe de la liberté en faiſant des ſacrifices pour elle. Qu'ai-je parlé de vos ſacrifices? Egaleront-ils jamais ceux que le Peuple français a fait depuis cinq ans? Vos peines égaleront-elles jamais les fatigues, les dangers des défenſeurs de la République? Voyez-les dans les hôpitaux, ſupportant ſur un lit de douleurs les ſouffrances de la maladie, avec la même intrépidité qu'ils ont affronté la mort ſur le champ de bataille. Vous vous plaignez des malheurs de la guerre: accuſez-en les exécrables tyrans qui nous l'ont déclarée. Accuſez-en les rois qui ont prétendu, dans leur délire inſenſé, dicter des lois à un peuple fier, qui n'en veut recevoir que de la nature; accuſez-en les ſatellites des deſpotes, qui ſervent d'inſtrument à la tyrannie. Vous aſpirez à la gloire d'être Français; montrez-vous donc dignes de ce grand peuple en vous ſoumettant à ſes lois, en adoptant ſes principes, en acclimatant chez vous ſes inſtitutions. Les réquiſitions ſeront payées déſormais dans un court délai. Empreſſez-vous donc d'y obtempérer. Habitans de la ville d'Aix, la vue de vos murs rappelle aux Français

des souvenirs bien douloureux. Un défenseur de la patrie blessé est un objet sacré ; & des horreurs qui font frémir l'humanité, ont été commises dans cette ville envers nos frères d'armes trahis par un général perfide. L'indulgence nationale a arrêté le bras terrible de la vengeance prete à s'appesantir sur vous. Vous ne l'avez pas sans doute oublié. Cependant aujourd'hui les représentans du peuple fixent l'administration centrale dans votre ville. D'autres établissemens importans doivent activer votre commerce, alimenter votre industrie. Vous apprécierez sans doute ce nouveau bienfait ; vous donnerez l'exemple de donner aux assignats leur valeur. Pour votre propre intérêt, vous apprendrez aux habitans des campagnes quel est le gage de cette monnoie républicaine, & sur quelle hypothèque immense elle repose. Car la disette dont vous vous plaignez n'a sa ressource que dans le refus que fait l'habitant des campagnes des assignats, & c'est par suite de ce refus qu'il cache ses grains & qu'il ne bat point. Habitans de la ville d'Aix, faites oublier les catastrophes malheureuses, en imprimant un mouvement révolutionnaire à tout le pays, dont le chef lieu réside ici.

Maintenant en voyant cette cérémonie majestueuse par sa simplicité, car le peuple en est l'ornement, comme l'auteur de toutes vertus en est l'objet, comparez-la avec le pompeux étalage du couronnement des empereurs d'Allemagne & des fêtes somptueuses payées des sueurs du peuple. Mettez la constitution germanique embarrassée dans sa marche gothique, dans la combinaison de ses parties, absurde dans ses résultats, à côté de nos lois justes & uniformes ; & prononcez entre la Bulle d'or & la Constitution républicaine.

Hommes amis de la justice & de la vérité, qui m'écoutez, travaillez de tous vos moyens à dessiller les yeux, à détruire l'erreur, à dissiper les prestiges.

Un philoſophe ancien a dit que le ſpectacle le plus digne de l'Etre ſuprême étoit l'homme aux priſes avec l'adverſité : qu'auroit-il dit, s'il eût vu un grand peuple éprouvé par les revers, & luttant avec ſuccès contre la coalition des rois, & les privations ? Un être éminemment bienfaiſant ne peut être inſenſible à ce ſpectacle.

Citoyens, quand nous conſacrons un temple à l'Eternel, nous accommodons ſa grandeur à notre foibleſſe ; car l'univers eſt ſon temple, le cœur de l'homme ſon ſanctuaire. Un encens peut-il lui plaire, s'il n'eſt offert par la liberté ? Des fers briſés, des trônes renverſés, des rois expirans, les crimes punis, les diviſions étouffées, voilà les holocauſtes qu'il convient à des hommes libres d'offrir à l'Etre ſuprême.

N°. VIII.

Diſcours prononcé à Bois-le-Duc, le 20 nivôſe de l'an troiſième, à l'occaſion de l'inſtallation des adminiſtrations centrales, d'arrondiſſement & municipalité de Bois-le-Duc.

Par PORTIEZ (*de l'Oiſe*), repréſentant du peuple près l'armée du Nord & Sambre-&-Meuſe.

CITOYENS,

Depuis l'entrée des Français ſur votre territoire, vous deſiriez que des adminiſtrations fuſſent établies ; votre vœu eſt accompli. Je preſente aujourd'hui aux habitans

de ces contrées, les citoyens sur lesquels le choix des représentans du peuple s'est arrêté. Sans doute ils répondront à la confiance, & ne seront pas insensibles à l'honneur d'être associés à coopérer au triomphe de la liberté sur la tyrannie.

Oui, citoyens administrateurs, vous pouvez concourir à accélérer ce triomphe en pourvoyant aux besoins des soldats de la République, de ces soldats pour qui l'hiver n'a point de glaces, qui affrontent avec la même intrepidité la mort & l'intempérie des climats; de ces soldats qui moissonnent des lauriers dans tous les pays comme dans toutes les saisons. Le tribut que les habitans de ces contrées payoient à leur ancien gouvernement, ils les doivent à la République française. Des hommes peu confians dans la loyauté de la nation se sont rendus complices des despotes, en se rangeant sous les étendards de la tyrannie; les produits des biens de ces fugitifs doivent être versés dans le trésor de la République : c'est à vous, administrateurs, de presser ce versement. Vous apprécierez aussi de quelle importance il est même, pour les habitans du pays, d'avoir un état précis des ressources de ces contrées en grains, fourrages, denrées de toute espèce, & vous travaillerez avec activité à confectionner ces états. Il est un objet non moins intéressant, je veux parler des assignats. Vous apprendrez aux administrés quel est le gage de cette monnoie républicaine; vous mettrez au jour les intrigues de ces individus astucieux, contre-révolutionnaires, qui connoissant parfaitement l'hypothèque sur laquelle reposent les assignats, les discréditent malignement avec intention de s'en procurer à vil prix une forte somme pour aller ensuite en France acheter des domaines nationaux. Vous leur ferez sentir la différence de ce papier-monnoie avec le papier que créent dans ce moment, la Prusse, la Sardaigne, la Hollande, pour sub-

venir aux frais de la guerre qu'ils ont déclarée à la France.

Descendans des Bataves, qu'attendez-vous ?.... le moment est venu de prouver que le sang de ces vieux amis de la liberté coule toujours dans vos veines! Rappelerai-je ici les brillantes époques de votre histoire, & ces temps féconds en grands hommes ? peindrai-je vos ancêtres, aussi simples dans leurs mœurs que grands dans leurs entreprises, jetant les premiers fondemens d'une République, & construisant ces travaux qui doivent étonner encore la postérité la plus reculée ? montrerai-je à quel degré de gloire & de splendeur la Hollande étoit parvenue sous la conduite de Witz ? dirai-je qu'à la fin du siècle dernier les états généraux publièrent ce fameux édit perpétuel & irrévocable, portant que la charge de stathouder de la province ne seroit jamais conférée à qui que ce fût?

Quoi! vos ancêtres ont su imposer des lois à la mer, & vous les recevriez d'un despote! Ils ont mis un frein aux flots impétueux de cet élément terrible, & vous ne pourriez réprimer l'insolence d'un dominateur!... Non non : l'heure de la liberté est sonnée. Si la présence de hordes esclaves a pu comprimer l'essor de votre cœur vers la liberté, la présence des défenseurs des droits des peuples doit réveiller votre antique ardeur.

Les représentans du peuple vous ont fait connoître, dans leur proclamation du 10 brumaire, les principes du peuple français, & quelle doit être la conduite de la Convention à votre égard. Seriez-vous insensibles à la voix d'un peuple victorieux qui vous rappelle a l'exercice des droits de l'homme & à la dignité de votre être ? Vous sentez depuis long temps combien il importe, même à votre commerce, de secouer le joug de ce gouvernement impérieux, despotique & perfide qui vous

tient comme en tutelle. Seriez-vous les seuls, vous cependant les plus intéressés à anéantir cette oppression, seriez-vous les seuls à ne pas voir que le système de l'Angleterre est de détruire la marine de toutes les autres nations les unes par les autres, pour fonder son trône sur les débris de toutes? N'est-il pas évident pour les yeux les moins clairvoyans que les Anglais visent à s'emparer de vos possessions orientales, pour accroître leur puissance & s'attribuer exclusivement le commerce sur mer? N'êtes-vous pas encore indignés de la conduite qu'ont tenue à Nimègue les soldats de ce gouvernement qui ne fait la guerre qu'avec de l'or & des crimes, & n'obtient des succès que ceux qu'il a payés d'avance?

Bataves, je vous le répète, l'instant est arrivé. Deux cent mille républicains, victorieux de la coalition de l'Europe, sont là prets à seconder vos efforts, si vous voulez fortement briser vos fers... La honte, l'opprobre & le mépris des générations sont là aussi pour vous flétrir, si vous laissez échapper cette occasion de rentrer dans l'exercice de vos droits.

Imitez donc les Français; pour eux, il est toujours temps de vaincre. La nature qui suspend le cours des fleuves ne suspend point le cours de leurs victoires. Assez long-temps vous avez décoré du beau nom de République un gouvernement oppresseur. Bataves, faites mieux, soyez républicains.

No. IX.

N°. I X.

Discours prononcé à Bruxelles, le 30 ventôse, l'an III de la République, par Portiez (de l'Oise), représentant du peuple près les armées du Nord & de Sambre & Meuse.

CITOYENS,

Il y a quatre mois & plus, que, mêlant au récit de nos victoires des vérités utiles, nous célébrions ensemble, dans cette enceinte, la prise de Maestricht & de Nimègue. Depuis cette époque, Coblentz, Vanloo, Heusden, le fort St.-André, Gertruidenberg, sont tombés au pouvoir des Français; Bréda, Berg-op Zoom, Middelbourg, sont occupés par des républicains; la Hollande toute entière est rendue à la liberté. Une marine imposante va protéger le commerce dans le nord; & c'est par la neige, sur les glaces, par la saison la plus rigoureuse de mémoire d'homme, que les soldats de la liberté ont étendu son domaine.

Par quelle fatalité l'énergie des pays précédemment conquis semble-t-elle énervée, & l'esprit public déchu de sa vigueur?

En vain le gouvernement français, guidé par un esprit de justice, a-t-il rapporté des mesures sévères que, dans d'autres temps, la prudence a pu commander. Ses intentions sont calomniées; les royalistes attribuent à la peur l'effet de la sagesse. Ainsi ce peuple, triomphateur de la ligue des despotes, trembleroit à son tour devant de lâches & obscurs conspirateurs. Les agens de l'Au-

triche ont l'impudeur de publier ici hautement *que les troupes françaises, battues de toutes parts, abandonnent le théâtre de leur gloire*, tandis qu'elles continuent de battre les Anglais au-delà de l'Issel; & les amis de la liberté ne confondent pas ces impudens mensonges, ces calomnies atroces!

Cependant, Belges, quelle perspective brillante s'avance devant vous! Elle est toute à votre avantage, cette liberté de commerce entre la France & la Hollande; vos villes ne vont-elles pas devenir des entrepôts? Un pays comme le vôtre, riche par les dons de la nature, peuplé d'habitans industrieux, intermédiaire entre deux républiques florissantes par les arts & le commerce, peut-il, sous le règne & les auspices de la liberté, ne pas augmenter en richesses?

Si, délivrée du joug des Anglais, libre enfin, la Hollande doit prospérer, n'est-ce pas vous qui devez profiter encore de ses conquêtes? Quand la liberté vous appelle, la gloire aura-telle perdu pour vous ses attraits, & l'intérêt son aiguillon? Belges, vous déployâtes une grande énergie contre vos anciens tyrans. Ces tyrans sont chassés; pourriez-vous rester spectateurs indifférens de cette lutte de la liberté contre la servitude? L'histoire demandera compte un jour aux peuples du rôle que chacun aura joué dans cette révolution, qui doit changer la face du globe. Si des crimes inconnus ont épouvanté le monde, de grandes vertus n'ont-elles pas éclaté? Dans une révolution, il faut voir les résultats, il faut profiter des effets sans remonter aux causes. Lorsque tout étoit hors des proportions ordinaires, quand un systême de famine étoit organisé par le cabinet britannique, pour faire périr les femmes, les enfans, les défenseurs de la patrie; quand la France étoit bloquée, quand tous les principes de morale publique, du droit des gens, étoient violés

par ses ennemis, a-t-il donc été possible de contenir dans les bornes d'une conduite également équitable, des cœurs justement ulcérés, des esprits aigris? Si l'humanité ne peut qu'en gémissant détourner les yeux de plusieurs pages de notre histoire révolutionnaire, nous voyons dans l'avenir les instrumens de mort, les échafauds brisés. O vous qui souffrez des maux inséparables de la guerre, accusez-en les tyrans qui ont forcé le peuple français à de grands actes de sévérité! Des vexations ont été ajoutées aux maux de la guerre, je le sais, & la surveillance des représentans du peuple n'a pu prévenir tous les désordres dans un pays soumis par la force des armes; mais comptez que les agens prévaricateurs seront punis : telles sont les intentions formelles du gouvernement & de la Convention; elles sont connues. La justice du peuple arrive lentement, mais elle arrive terrible.

Belges, la liberté coûte des sacrifices à plusieurs d'entre vous, sans doute, mais qu'est-ce donc que cette somme, cette marchandise, ces denrées, cette portion même de fortune, à côté du sang d'un homme libre, d'un Français? Cette conquête de la liberté est-elle donc funeste à tous? Et pourquoi, cependant, n'entend-on que les plaintes de ceux qui ont fait ou prétendent avoir fait des sacrifices? Ceux-là ont-ils jamais connu le prix de la liberté, qui calculent froidement leurs intérêts dans une commotion générale? Il n'a jamais battu pour la République, le cœur de ces égoïstes qui discréditent les assignats, les assignats hypothéqués sur des victoires & des milliards de biens-fonds, pour les acheter à vil prix, & acheter ensuite en France des domaines nationaux!

Belges, vous faites des sacrifices en ce moment; mais combien l'avenir vous promet de dédommagemens! Pour

apprécier les événemens à leur juste valeur, il importe de les considérer dans de vastes rapports & de voir les conséquences.

Vous léguerez à vos enfans l'héritage de la liberté ; vos personnes seront protégées par des lois ; vos propriétés ne seront plus la proie des tyrans ; votre territoire, défendu par le Rhin & les troupes françaises, ne sera plus le théâtre continuel des guerres suscitées par le caprice ou l'ambition des despotes. Votre commerce doit devenir plus florissant par l'ouverture des canaux & la suppression des entraves. La terre, dégagée un jour d'impôts odieux, doit payer à son créancier sa dette toute entière.

Dans l'attente de la pleine jouissance de ces bienfaits dans des temps plus calmes, les représentans du peuple, jaloux de répondre à la confiance dont ils sont honorés, s'occupent de lois salutaires. Les moyens de diminuer la masse des maux qui pesoient, dans toutes ces contrées, sur la classe indigente, sont l'objet de leur méditation ; ils s'occupent aussi d'épurer les autorités dans lesquelles se trouveroient des hommes qui auroient surpris, par un dehors faux, un masque de patriotisme, la religion des représentans du peuple.

Que la confiance renaisse donc entre les administrateurs & les administrés. Il est digne des habitans de la Belgique, de ce peuple dont un grand fonds de probité forme le caractère, de dresser des autels *à la bonne foi*, *à cette vertu* qui (suivant l'expression de la proclamation éloquente & énergique des magistrats de cette ville, portant invitation de célébrer cette fête) *à cette vertu qui distingua Rome libre, & qu'elle appela tantôt rare, tantôt antique, lorsque le fer des guerres civiles ayant moissonné la masse des hommes libres, la lie des Romains se fut courbée sous un maître. . . . . . . La bonne foi des*

dominateurs du monde, ajoutent ils avec raiſon, *n'eſt que l'impoſſibilité où ils ſe trouvent quelquefois de violer leurs engagemens.*

Citoyens, dans un moment où les tyrans redoublent d'efforts redoublons, nous, de vigilance: que l'ami de la liberté retrouve, juſque dans les jeux deſtinés à occuper ſes loiſirs, les ſentimens qui l'animent; que la ſcène reproduiſe les faits héroïques de nos guerriers; que les chants patriotiques retentiſſent de toutes parts; que les enfans de la liberté en célèbrent les merveilles; que les principes d'une philoſophie amie des hommes, ſoient proférés hautement dans les temples de la Raiſon; enfin, qu'à cette époque de la nature où le ſoleil reporte la vie dans tous les êtres, la liberté auſſi réchauffe toutes les ames, & qu'elle les enflamme d'un ſaint enthouſiaſme.

N°. X.

Diſcours prononcé à Bruxelles, au Temple de la Raiſon, le 20 germinal, troiſième année républicaine, par Portiez (de l'Oiſe), repréſentant du peuple près les armées du Nord & de Sambre & Meuſe.

CITOYENS,

A la fin de la miſſion importante que, depuis ſix mois, j'ai remplie dans les pays conquis, lorſque, pour la dernière fois, j'élève la voix dans le temple de la raiſon, où, le premier, je m'entretenois familièrement avec vous des vrais principes de la liberté & de l'égalité, quel ſujet plus convenable que l'expoſé de la ſituation de ces pays au moment où je parle?

Un an bientôt s'eſt écoulé depuis que les troupes françaiſes, victorieuſes de nouveau des hordes eſclaves, ont reconquis ces pays. L'ennemi diſputoit alors le terrein pied à pied. De-là l'impoſſibilité de mettre de l'uniformité dans le ſyſtême d'adminiſtration donné à un pays ſucceſſivement arraché à la coalition des rois. Pluſieurs habitans fuyoient frappés de terreur ; mais beaucoup de partiſans de la tyrannie reſtoient dans l'intérieur de ces pays. De-là les meſures ſévères qui ont été priſes, & qui ont dû l'être pour le maintien de la tranquilité publique. Mais il y avoit loin de cette ſévérité néceſſaire dans une contrée théâtre de la guerre, au ſyſtême de terreur ſous lequel la France a gémi. La terreur exclut toute idée, tout principe de juſtice : la ſévérité n'admet que plus de vigilance, de célérité, dans les moyens de rendre la juſtice. La rapidité des conquêtes des républicains, & la néceſſité de pourvoir à la nourriture & à l'entretien d'une nombreuſe armée, ont donné lieu à des réquiſitions qui ont paru quelquefois rigoureuſes, parce que des agens, chargés de l'exécution, ſe ſont écartés des principes de juſtice, d'humanité & de modération qui devoient diriger leur conduite. Les repréſentans du peuple n'ont pas pu ſouvent, par l'immenſité & l'importance des divers genres de travaux qui appellent ſans ceſſe leur ſollicitude, prévenir tous les déſordres, ni atteindre tous les prevaricateurs.

La ſuite des victoires de la République a donné à la guerre un théâtre différent, & les circonſtances ont apporté, avec le temps, un grand changement dans l'ordre des choſes.

Les comités révolutionnaires & de ſurveillance ſont ſupprimés ; les amendes impoſées à défaut de contribution ſont remiſes ; & ce qui reſte des contributions peut être payé moitié en aſſignats, moitié en numéraire.

Les ôtages, pris pour l'acquittement des contributions, ſont mis en liberté. La liberté civile eſt garantie par l'inſtitution ſalutaire des jurés. Les lois de bienfaiſance relatives aux ſecours à accorder aux indigens, aux femmes & mères des défenſeurs de la patrie, & en vigueur en France, ſont rendues communes aux habitans des pays conquis. Des arrêtés ſont rendus & ſe ſuivent pour connoître la nature, la quotité & l'emploi des réquiſitions : & malheur à celui qui aura dilapidé la fortune publique ! Ce ne ſera pas impunément qu'il aura tenté de faire tourner au profit du brigandage les ſueurs du peuple. Le ſang de nos braves frères d'armes n'aura pas été verſé pour enrichir les ennemis de la République.

A l'entrée des républicains dans la Belgique, beaucoup d'habitans ont fui. Cette fuite, quel qu'en ſoit le prétexte, étoit une injure faite à une nation qui combat pour les droits des peuples. Le Français, généreux autant que juſte, veut bien aujourd'hui couvrir du voile de l'indulgence cette inſulte à ſa loyauté. En conſéquence, les perſonnes vivant du travail de leurs mains ou de leur induſtrie, les marchands, négocians, banquiers, agriculteurs, hommes de lettres abſens, peuvent rentrer, & ſeront réintégrés dans leurs biens. Quant aux autres, que la tranquillité du pays ne permet pas d'admettre indiſtinctement, ils peuvent adreſſer une pétition aux adminiſtrations, qui en référeront aux repréſentans du peuple.

O vous qui vous bercez encore chaque jour de l'eſpoir de voir les ſatellites de l'Autriche revenir dans ces contrées, interrogez ces fugitifs rentrés, & ils vous diront à quel point les ennemis de la République ſont aux abois : ils vous diront que leurs armées découragées appellent la paix ; que les chefs qui les commandent ſont convaincus de l'injuſtice de la guerre qu'ils ſoutiennent. Ils vous diront que cette maiſon d'Autriche, qui

naguères nourrissoit de si vastes projets, dépouillée déjà d'une portion de ses possessions, réduite à se defendre, tremble de voir tout-à-la-fois s'écrouler l'edifice de sa puissance ! Ils vous diront enfin combien ellere redoute le bras vengeur de ce peuple qu'elle a osé attaquer.

Et vous tous, habitans des pays conquis, sachez donc enfin apprécier votre position ; vos enfans jouiront de la liberté, & la liberté n'aura coûté à leurs pères que quelques sacrifices : votre révolution n'aura pas été ensanglantée. Votre commerce, dégagé d'entraves, va devenir plus florissant. Qu'il tourne ses combinaisons vers les objets utiles & propres à consolider la révolution. Pourquoi les personnes aisées, favorisées de la fortune, ne font-elles pas des fonds pour acheter des grains à l'étranger ? Et ici le Français donne encore l'exemple ! En France, dans les cités populeuses, les riches viennent au secours des pauvres, en associant leur crédit, leur industrie, leur fortune, pour pourvoir leurs municipalités de subsistances. Les représentans du peuple prouvent chaque jour aux habitans des villes des pays conquis, par la concession des fonds qui leur est faite, combien ils desirent vivement de venir au secours de la classe nécessiteuse. Mais, riches ! sachez aussi faire à-propos le sacrifice d'une partie de votre fortune : par-là vous repousserez le reproche d'égoïsme & de cupidité, vous imposerez silence à la malveillance ; ou craignez les effets du désespoir ! Si l'égalité, dans l'ordre social, ne peut être l'égalité de la fortune, prouvez que la fraternité sait rétablir, sous le règne de la liberté, ce niveau que les passions humaines rompent sans cesse.

Mais ai-je pu parler de commerce, sans parler en même temps de ce signe représentatif qui remplace en France le numéraire, & doit être, comme on l'a dit, la dot de la révolution ? Citoyens de Bruxelles, méditez

la proclamation que vos magiſtrats viennent de vous adreſſer concernant les aſſignats. Les aſſignats ſont repris par la nation françaiſe pour leur valeur réelle, lorſque le citoyen acquitte ſes contributions, paie ſes impoſitions, achète des domaines nationaux ; & par un trait de déloyauté inconcevable, ce même citoyen ne les reçoit qu'à très-vil prix, lorſqu'il vend au Français la marchandiſe dont il a beſoin, & à la République les objets néceſſaires à l'approviſionnement des armées qui combattent pour la liberté. Citoyens habitans des villes, ne vous y trompez pas, cette diſette de ſubſiſtances eſt votre propre ouvrage ; c'eſt la réaction du diſcrédit des aſſignats contre vous-mêmes. L'habitant des campagnes refuſe de vous livrer des grains, préciſément parce que vous avez avili l'aſſignat que vous lui offrez. O vous qui êtes ſourds à la voix du patriotiſme, conſultez du moins l'intérêt de votre propre exiſtence ; cédez à l'inflexible néceſſité, à la force, ce qu'il eût été plus honorable d'accorder à la douceur, à la raiſon.

Ah! plutôt, pour prix de quelques ſacrifices du moment, contemplez vos propriétés déſormais à l'abri du fléau de la guerre : oui, vous êtes pour jamais affranchis du joug de l'Autriche ; cet eſpoir vous eſt donné par les victoires des républicains, & aſſuré par l'attitude impoſante que vient de prendre la Convention nationale.

Les tyrans coaliſés, déſeſpérant de nous vaincre au-dehors, avoient redoublé d'efforts pour nous perdre au dedans. En vain, la meute de leurs agens s'étoit réunie à Paris, pour tenter la diſſolution de la Convention ; un coup de foudre a éclairci l'horiſon chargé de nuages : la Convention, forte de la confiance du peuple, a parlé, & les ſcélérats ſont rentrés dans la pouſſière ! Les coupables ne tarderont pas à expier la peine due à leur ſacrilège audace ! non, non ; les Français n'avoient pas ſupporté tant

de fatigues, de privations, couru tant de dangers, fait tant de ſacrifices, affronté tant de fois la mort, pour retomber ſous le joug honteux de l'eſclavage.

Oui, nous ſerons libres, & nous fonderons la République, ou, fidèles à notre ſerment, nous périrons !

J'en jure par le ciel, vengeur du crime! Je le jure par la haine profonde des Français pour la royauté & toute eſpèce de deſpotiſme! Je le jure enfin par notre amour indélébile pour la liberté !

Signé, PORTIEZ (de l'Oiſe.)